

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1432

30 juin 2011

SOMMAIRE

Abbott Holding Subsidiary (Gibraltar) Limited Luxembourg S.C.S.	68728	R.H. Immobilière	68715
Camper & Nicholsons International S.A.	68736	Risanamento Europe S.à r.l.	68715
Detalux GP	68735	Risanamento Europe S.à r.l.	68716
Goodrich Luxembourg (No. 1) S.à r.l.	68690	Riverwood Capital Sweden Holdings S.à r.l.	68702
Lizo S.A.	68690	Roba S.A.	68726
Longo Maï Holding S.A.	68699	Rollasun S.A.	68726
LTP INVEST S.A., société de gestion de patrimoine familial, en abrégé SPF	68699	RP Rushmore S.à r.l.	68726
Macarena International S.à r.l.	68701	Russian Asset MBS S.A.	68716
Maimibenha S.à r.l.	68701	Rutland S.A.	68726
Malux S.A.	68701	Scholtes Carrelages S.à.r.l.	68734
Mandarine	68701	Scoubidoux S.à r.l.	68734
Mariram S.A.	68701	Securely Transferred Auto Receivables II Limited	68727
Mariram S.A.	68714	Sedna Europe	68735
Massala S.A.	68700	Sedna Europe	68735
Masterplan International S.A.	68714	SHU S.à r.l.	68735
Matteson S.à r.l.	68700	SHU S.à r.l.	68735
Maxam Luxembourg S.A.	68700	Silver Arrow S.A.	68727
MB Amis S.à r.l.	68714	Société de Recherches Techniques et de Marketing	68727
M.C.I. Marketing Communication International S.à.r.l.	68699	Spotclark S.à r.l.	68728
M.I.D. Services S.A.	68699	Sterneckstrasse Beteiligungs GmbH	68728
RealNetworks International S.à r.l.	68715	Sterneckstrasse Immobilien GmbH	68728
R.E.I. Renewable Energy International S.à r.l.	68715	Tishman Speyer French Core IV S.à r.l. ..	68736
Rendies S.A.	68716	Tishman Speyer French Core V S.à r.l. ...	68736
R.E. RO S.A.	68714	Triton III LuxCo B 12 S.à r.l.	68717

Lizo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1946 Luxembourg, 26, rue Louvigny.
R.C.S. Luxembourg B 105.643.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LIZO S.A.

A. RENARD / C. BITTERLICH

Administrateur / Administrateur et Présidente du Conseil d'Administration

Référence de publication: 2011062913/12.

(110070488) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2011.

Goodrich Luxembourg (No. 1) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 30.000,00.

Siège social: L-2124 Luxembourg, 102, rue des Maraîchers.
R.C.S. Luxembourg B 159.784.

STATUTES

In the year two thousand eleven, on the twenty-third day of March.

Before Us Maître Marc Lecuit, civil law notary, residing in Mersch.

THERE APPEARED:

Goodrich Luxembourg S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office at 102, rue des Maraîchers, L-2124 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 78.528,

hereby represented by Maître Faruk Durusu, avocat à la Cour, with professional address in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to draw up the following articles of incorporation (the «Articles») of a «société à responsabilité limitée» (limited liability company) which such party declares to incorporate.

Form - Name - Object - Registered office - Duration

Art. 1. There is hereby formed a «société à responsabilité limitée», limited liability company (the «Company»), governed by the present Articles and by the Luxembourg law and in particular the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended from time to time (the "Law").

Art. 2. The Company will exist under the name of Goodrich Luxembourg (No. 1) S.à r.l..

Art. 3. The purpose of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares, and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents and/or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also give guarantees and grant securities in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets.

The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose

The above description is to be understood in the broadest senses and the above enumeration is not limiting.

Art. 4. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. The registered office may be transferred within the municipality of the City of Luxembourg by decision of the board of managers. The registered office of the Company may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by means of a resolution of an extraordinary general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) adopted under the conditions required for amendment of the Articles. The Company may have offices and branches (whether or not a permanent establishment) both in Luxembourg and abroad. In the event that the board of managers should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the board of managers of the Company.

Art. 5. The Company is constituted for an unlimited duration. The life of the Company does not come to an end by bankruptcy or insolvency of any shareholder.

Art. 6. The creditors, representatives, rightful owner or heirs of any shareholder are not allowed, in any circumstances, to require the sealing of the assets and documents of the Company, nor to interfere in any manner in the management of the Company. They must for the exercise of their rights refer to financial statements and to the decisions of the meetings of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be).

Share Capital - Shares

Art. 7. The issued capital of the Company is set at thirty thousand Euros (EUR 30,000.-) divided into thirty thousand (30,000) shares, with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, all of which are fully paid up. In addition to the capital, there may be set up a premium account into which any premium amount paid on any share in addition to its nominal value (including any payment made on warrants attached to any shares, bonds, notes or similar instruments) is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares, which the Company may redeem from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 8. Each share confers an identical voting right and each shareholder has voting rights commensurate to his shareholding. The shares are freely transferable among the shareholders. Shares may not be transferred inter vivos to non-shareholders unless shareholders representing at least three-quarters of the share capital shall have agreed thereto in a general meeting. Furthermore, the provisions of articles 189 and 190 of the Law shall apply. The shares are indivisible with regard to the Company, which admits only one owner per share.

Art. 9. The Company shall have power to redeem its own shares. Such redemption shall be carried out by a resolution of an extraordinary general meeting of the shareholders or of the sole shareholder (as the case may be), adopted by unanimous decision of the shareholders. However, if the redemption price is in excess of the nominal value of the shares to be redeemed, the redemption may only be decided to the extent that sufficient distributable sums are available as regards the excess purchase price, it being understood that the amount may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by profits carried forward and available reserves, less losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or the Articles. Such redeemed shares shall be cancelled by reduction of the share capital.

Management

Art. 10. The Company is managed by one or several managers. In case of plurality of managers, the managers will constitute a board of managers of at least 2 (two) persons and will be appointed as class A manager(s) and class B manager(s). The managers need not to be shareholders of the Company.

The managers shall be appointed, and their remuneration determined, by a resolution of the general meeting of shareholders taken by simple majority of the votes cast, or, in case of sole shareholder, by decision of the sole shareholder. The remuneration of the managers can be modified by a resolution taken at the same majority conditions. The general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) may, at any time and ad nutum remove and replace any manager.

In dealing with third parties, the managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by the Law or the Articles to the general meeting of shareholders or to the sole shareholder (as the case may be) fall within the competence of the board of managers, or the sole manager (as the case may be).

The Company shall be bound by the signature of its sole manager or, in case of plurality of managers, by the joint signature of at least one class A manager and one class B manager.

The board of managers or the sole manager may sub-delegate its/his powers for specific tasks to one or several ad hoc agent(s) who need not be shareholder(s) or manager(s) of the Company. The board of managers/sole manager will determine its agent(s) power, duties and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his/their agency. The powers and remunerations of any managers possibly appointed at a later date in addition to or in the place of the first managers will be determined in the act of nomination.

Art. 11. The managers do not contract in their functions any personal obligation concerning the commitments regularly taken by them in the name of the Company; as representatives of the Company, the managers are only responsible for the execution of their mandates.

Art. 12. The decisions of the managers are taken by meeting of the board of managers. The board of managers shall choose from among its members a chairman. They may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers or for such other matter as may be specified by the board of managers. The board of managers shall meet when convened by one manager. Notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 2 (two) days in advance of the time set for such meeting except in the event of emergency, the nature of which is to be set forth in the minute of the meeting. Any such notice shall specify the time and place of the meeting and the nature of the business to be transacted. Notice can be given to each manager in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable communication means. The notice may be waived by the consent, in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable communication means, of each manager. The meeting will be duly held without prior notice if all the managers are present or duly represented. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers.

At least one class A and one class B managers present in person or represented in Luxembourg are a quorum. Any other manager, in addition to the quorum, may act at any meeting of managers by appointing in writing or by fax, cable, telegram, telex or electronic means another manager as his proxy. A manager may represent more than one manager. Any and all managers, apart from those who are the quorum and must attend in person, may participate in a meeting of the board of managers by phone, videoconference, or any other suitable telecommunication means allowing all persons participating in the meeting to hear each other at the same time. Such participation in a meeting is deemed equivalent to participation in person at a meeting of the managers.

Except as otherwise required by these Articles, decisions of the board are adopted by a majority of the managers present or duly represented, with a vote of at least one class A manager and one class B manager in favor of the decision. The establishment by the Company of offices and branches shall require the unanimous decision of the board of managers.

The deliberations of the board of managers shall be recorded in the minutes, which have to be signed by the chairman or two managers. Any transcript of or excerpt from these minutes shall be signed by the chairman or two managers.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at a board of managers' meeting. In such cases, written resolutions can either be documented in a single document or in several separate documents having the same content. Written resolutions may be transmitted by ordinary mail, fax, cable, telegram, telex, electronic means, or any other suitable telecommunication means.

General meetings of shareholders

Art. 13. In case of plurality of shareholders, decisions of the shareholders are taken as follows:

The holding of a shareholders meeting is not compulsory as long as the shareholders number is less than twenty-five. In such case, each shareholder shall receive the whole text of each resolution or decision to be taken, transmitted in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or any other suitable telecommunication means. Each shareholder shall vote in writing. If the shareholders number exceeds twenty-five, the decisions of the shareholders are taken by meetings of the shareholders. In such a case one general meeting shall be held at least annually in Luxembourg on within six months of the closing of the last financial year. Other general meetings of shareholders shall be held in the Grand Duchy of Luxembourg at any time specified in the notice of the meeting.

Art. 14. General meetings of shareholders are convened by the board of managers, failing which by shareholders representing more than the half of the share capital of the Company. Written notices convening a general meeting and setting forth the agenda shall be made pursuant to the Law and shall be sent to each shareholder at least 8 (eight) days before the meeting, except for the annual general meeting for which the notice shall be sent at least 15 (fifteen) days prior to the date of the meeting. All notices must specify the time and place of the meeting.

If all shareholders are present or represented at the general meeting and state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the general meeting may be held without prior notice. Any shareholder may act at any general meeting by appointing in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable telecommunication means another person who need not be shareholder. Each shareholder may participate in general meetings of shareholders.

Resolutions at the meetings of shareholders are validly taken in so far as they are adopted by shareholders representing more than the half of the share capital of the Company. If this quorum is not formed at a first meeting, the shareholders

are immediately convened by registered letter to a second meeting. At this second meeting, resolutions will be taken at the majority of voting shareholders whatever portion of capital may be represented.

However, resolutions to amend the Articles shall only be taken by an extraordinary general meeting of shareholders, at a majority in number of shareholders representing at least three-quarters of the share capital of the Company.

A sole shareholder exercises alone the powers devolved to the meeting of shareholders by the Law.

Except in case of current operations concluded under normal conditions, contracts concluded between the sole shareholder and the Company have to be recorded in minutes or drawn-up in writing.

Financial year - Annual Accounts

Art. 15. The Company's financial year begins on 1st of January and closes on 31st December of the same year.

Art. 16. Each year, as of 1st of January, the board of managers will draw up the balance sheet which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all its commitments and the debts of the manager(s), statutory auditor(s) (if any) and shareholder(s) toward the Company. At the same time the board of managers will prepare a profit and loss account, which will be submitted to the general meeting of shareholders together with the balance sheet.

Art. 17. Each shareholder may inspect at the head office the inventory, the balance sheet and the profit and loss account. If the shareholders number exceeds twenty-five, such inspection shall be permitted only during the fifteen days preceding the annual general meeting of shareholders.

Supervision of the company

Art. 18. If the shareholders number exceeds twenty-five, the supervision of the Company shall be entrusted to one or more statutory auditor(s) (commissaire), who may or may not be shareholder(s). Each statutory auditor shall serve for a term ending on the date of the annual general meeting of shareholders following appointment. At the end of this period, the statutory auditor(s) can be renewed in its/their function by a new resolution of the general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be).

Where the thresholds determined by the Luxembourg laws are met, the Company shall have its annual accounts audited by one or more qualified auditors (réviseurs d'entreprises agréées) appointed by the general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) amongst the members of the «Institut des réviseurs d'entreprises».

Notwithstanding the thresholds above mentioned, at any time, one or more qualified auditor may be appointed by resolution of the general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) that shall decide the terms and conditions of his/their mandate.

Dividend - Reserves

Art. 19. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions represents the net profit of the Company. Every year five percent of the net profit will be transferred to the statutory reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued share capital are decreased or increased from time to time, but shall again become compulsory if the statutory reserve falls below such one tenth. The general meeting of shareholders at the majority vote determined by the Law or the sole shareholder (as the case may be) may decide at any time that the excess be distributed to the shareholder(s) proportionally to the shares they hold, as dividends or be carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Art. 20. Notwithstanding the provisions of article nineteen, the general meeting of shareholders of the Company, or the sole shareholder (as the case may be) upon proposal of the board of managers, may decide to pay interim dividends before the end of the current financial year, on the basis of a statement of accounts prepared by the board of managers, and showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by profits carried forward and available reserves, less losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or the Articles.

Winding-up - Liquidation

Art. 21. The general meeting of shareholders at the majority vote determined by the Law, or the sole shareholder (as the case may be) must agree on the dissolution and the liquidation of the Company as well as the terms thereof.

Art. 22. The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) which shall determine their powers and remuneration. When the liquidation of the Company is closed, the liquidation proceeds of the Company will be allocated to the shareholders proportionally to the shares they hold.

Applicable law

Art. 23. The Company is governed by the laws of Luxembourg.

Transitory measures

Exceptionally, the first financial year shall begin on the date of incorporation and shall end on December 31st, 2011.

Subscription - Payment

All the thirty thousand (30,000.-) shares have been entirely subscribed by the appearing party, named above, and fully paid up in cash, proof of which has been duly given to the undersigned notary.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, are estimated at about one thousand fifty Euros (EUR 1,050)

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named appearing party, representing the entirety of the subscribed capital, held a general meeting of the sole shareholder, and acknowledging being validly convened, passed the following resolutions:

1) The Company will be administered by the following managers:

i) Are appointed as class A managers:

- Ms. Janice Allgrove, company director, born on May 7th, 1960 at Luxembourg, residing at 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

- Mr. Raymond Lejoncq, auditor (réviseur d'entreprises), born on July 31st, 1961 in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, residing at 23 Val Fleurie, L-1516 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

ii) Are appointed as class B managers:

- Mr. Jeannot Jonas, Director, International Treasury & Corporate Finance, born on December 25th, 1960, in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, residing at Four Coliseum Centre, 2730 West Tyvola Road, Charlotte, NC 28217 USA;

- Mr. Stephen Patrick Callan, born on May 5th, 1961 in Glasgow, Scotland, residing at 148 Main Street, Glenboig, ML52RD, Scotland.

The managers shall serve for an undetermined duration.

2) The Company shall have its registered office at 102, rue des Maraîchers, L-2124 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, hereby states that on request of the above mentioned appearing person, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the date at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holders, the latter signed with us, the notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le vingt-trois mars.

Par-devant nous, Maître Marc Lecuit, notaire de résidence à Mersch.

A COMPARU:

Goodrich Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 102, rue des Maraîchers, L-2124 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 78.528,

représentée par Maître Faruk Durusu, avocat à la Cour, résidant professionnellement à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé à lui délivrée.

Ladite procuration, paraphée ne varietur par le représentant de la comparante et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée tel que décrit ci-dessus, a requis du notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts (les «Statuts»).

Forme - Dénomination - Objet - Siège - Durée

Art. 1^{er}. Il est constitué par cet acte une société à responsabilité limitée (la «Société»), régie par les présents Statuts et par les lois luxembourgeoises et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»).

Art. 2. La société existera sous la dénomination Goodrich Luxembourg (No. 1) S.à r.l..

Art. 3. L'objet de la Société est l'acquisition de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut en particulier acquérir par voie de souscription, achat, échange ou d'une quelconque autre manière des actions, parts ou autres valeurs mobilières, obligations, bons de caisse, certificats de dépôts et autres instruments de dettes et plus généralement toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par un émetteur public ou privé quel qu'il soit. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets et/ou autres droits de propriété intellectuelle de toute nature ou origine.

La Société peut emprunter, sous quelque forme que ce soit, excepté par voie d'offre publique. Elle peut émettre sous forme de placement privé uniquement, des titres, obligations, bons de caisse et tous titres de dettes et/ou de valeurs mobilières. La Société peut accorder tous crédits y compris les intérêts de prêts et/ou par l'émission de valeurs mobilières à ses entités affiliées. Elle peut aussi apporter des garanties en faveur de tiers afin d'assurer ses obligations ou les obligations de ses entités affiliées. La Société peut en outre mettre en gage, transférer, nantir ou autrement créer une garantie sur certains de ses actifs.

La Société peut généralement employer toutes techniques ou instruments relatifs à ses investissements aptes à réaliser une gestion efficace de ceux-ci y compris toutes techniques ou instruments aptes à protéger la Société contre les risques de crédit, cours de change, taux d'intérêts et autres risques.

La Société peut accomplir toutes opérations commerciales ou financières se rapportant directement ou indirectement aux domaines décrits ci-dessus dans le but de faciliter l'accomplissement de son objet social.

L'énumération qui précède est à comprendre au sens large et est purement énonciative et non limitative

Art. 4. Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Le siège social pourra être transféré dans la commune de la ville de Luxembourg par décision du conseil de gérance. Le siège social de la Société pourra être transféré en tout autre lieu au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger par décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés ou de l'associé unique (selon le cas) adoptée selon les conditions requises pour la modification des Statuts. La Société pourra ouvrir des bureaux ou succursales (sous forme d'établissement permanent ou non) tant au Grand-duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Au cas où le conseil de gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale de la Société au siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise. Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par le conseil de gérance.

Art. 5. La Société est constituée pour une durée indéterminée. La faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Art. 6. Les créanciers, représentants, ayants droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées ou de l'associé unique s'il y a lieu.

Capital social- Parts sociales

Art. 7. Le capital social émis de la Société est fixé à trente mille Euros (30.000 EUR) représenté par trente mille (30.000) parts sociales d'une valeur nominale de un Euro (1 EUR) chacune, toutes entièrement souscrites. En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une part sociale en plus de la valeur nominale (y compris tout paiement effectué sur des warrants attachés aux parts sociales, obligations, billets ou instruments similaires) seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des parts sociales des associés par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux associés, ou pour être affecté à la réserve légale.

Art. 8. Chaque part sociale confère un droit de vote identique lors de la prise de décisions et chaque associé a un nombre de droit de vote proportionnel aux nombres de parts qu'il détient. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée sans l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Pour le reste, il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi. Les parts sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elle.

Art. 9. La Société est autorisée à racheter ses propres parts sociales. Un tel rachat ne pourra être décidé que par une résolution unanime de l'assemblée générale extraordinaire des associés représentant la totalité du capital souscrit de la Société ou de l'associé unique (selon le cas). Néanmoins, si le prix de rachat excède la valeur nominale des parts sociales rachetées, le rachat ne pourra être décidé que dans la mesure où la Société dispose de sommes distribuables suffisantes eut égard au surplus du prix de rachat, étant entendu que le montant n'excédera pas les bénéfices réalisés depuis la fin

du dernier exercice social augmenté par les bénéfices reportés et les réserves disponible moins les pertes et les sommes devant être attribuées à une réserve conformément à la Loi ou aux Statuts. Les parts sociales rachetées seront annulées par réduction du capital social.

Gérance

Art. 10. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. En cas de pluralité de gérants, les gérants constituent un conseil de gérance d'au minimum 2 (deux) personnes et seront nommés gérant(s) de classe A et gérant(s) de classe B. Les gérants ne sont pas obligatoirement associés.

Les gérants sont nommés et leur rémunération est fixée par résolution de l'assemblée générale des associés prise à la majorité simple des voix, ou en cas de gérant unique, par décision de ce gérant unique. La rémunération des gérants peut être modifiée par résolution de l'assemblée générale des associés prises dans les mêmes conditions de majorité. Les gérants peuvent être révoqués et remplacés à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution des associés titulaires de la majorité des votes ou par une décision de l'associé unique.

Dans les rapports avec les tiers, les gérants ont tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social de la Société et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La société sera engagée par la signature de son gérant unique ou, en cas de pluralités de gérants, par la signature conjointe d'au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B.

Le conseil de gérance, ou le gérant unique, peut subdéléguer ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc qui ne sont pas nécessairement associé(s) ou gérant(s) de la Société. Le conseil de gérance, détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y en a) de son/ces agent(s), la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de son/leur mandat. Les pouvoirs et rémunérations des gérants éventuellement nommés postérieurement en sus ou en remplacement des premiers gérants seront déterminés dans l'acte de nomination.

Art. 11. Les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société; simples mandataires de la Société, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 12. Les décisions des gérants sont prises en réunion du conseil de gérance. Le conseil de gérance désignera parmi ses membres un président. Il choisira également un secrétaire, lequel n'est pas nécessairement gérant, qui sera responsable de la conservation des procès verbaux des réunions du conseil de gérance ou de l'exécution de toute autre tâche spécifiée par le conseil de gérance. Le conseil de gérance se réunira suite à la convocation faite par un gérant. Pour chaque conseil de gérance, des convocations devront être établies et envoyées à chaque gérant au moins 2 (deux) jours avant la réunion sauf en cas d'urgence, la nature même de cette urgence devant être déterminée dans le procès-verbal de la réunion du conseil de gérance. Toutes les convocations devront spécifier l'heure et le lieu de la réunion et la nature des activités à entreprendre. Les convocations peuvent être faites aux gérants par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou par tout autre moyen de communication approprié. Les réunions du conseil de gérance se tiendront valablement sans convocation si tous les gérants sont présents ou représentés. Une convocation séparée n'est pas requise pour les réunions du conseil de gérance tenues à l'heure et au lieu précisé précédemment lors d'une résolution du conseil de gérance.

Les réunions du conseil de gérance se tiendront valablement si un gérant de classe A et un gérant de classe B sont présents ou représentés à Luxembourg et forment le quorum de présence. Tout autre gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme ou télex ou par tout autre moyen de communication approprié, un autre gérant pour le représenter. Un gérant peut représenter plusieurs autres gérants. Une fois le quorum réuni, tout autre gérant est réputé assister à une réunion du conseil de gérance s'il intervient par téléphone, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication jugé approprié et permettant à l'ensemble des personnes présentes lors de cette réunion de communiquer à un même moment. Une telle participation à une réunion du conseil de gérance est réputée équivalente à une présence physique à la réunion.

Sous réserve de ce qui est autrement prévu par les statuts, les décisions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou valablement représentés, avec le vote d'au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B en faveur de la décision. La Société peut établir des bureaux et des succursales sous réserve d'une décision unanime du conseil de gérance.

Les délibérations du conseil de gérance sont transcrites par un procès-verbal, qui est signé par le président ou deux gérants. Tout extrait ou copie de ce procès-verbal devra être signé par le président ou deux gérants.

Les résolutions approuvées et signées par tous les gérants ont le même effet que des résolutions adoptées à une réunion du conseil de gérance. Dans un tel cas, les résolutions écrites peuvent être documentées par un ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu. Les résolutions écrites peuvent être transmises par courrier ordinaire, fax, câble, télégramme, télex, par moyen électronique, ou par tout moyen de télécommunication approprié.

Assemblée générale des associés

Art. 13. En cas de pluralité d'associés, les décisions des associés sont prises comme suit:

La tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, tant que le nombre des associés est inférieur à vingt-cinq. Dans ce cas, chaque associé recevra le texte complet de chaque résolution ou décision à prendre, transmis par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou tout autre moyen de communication approprié. Chaque associé émettra son vote par écrit. Si le nombre des associés excède vingt-cinq, les décisions des associés sont prises en assemblée générale des associés. Dans ce cas une assemblée générale annuelle est tenue à Luxembourg dans les six mois suivant la clôture du dernier exercice social. Toute autre assemblée générale des associés se tient dans le Grand-duché de Luxembourg à l'heure et au jour fixé dans la convocation à l'assemblée.

Art. 14. Les assemblées générales des associés sont convoquées par le conseil de gérance, à défaut, par des associés représentant plus de la moitié du capital social. Une convocation écrite à une assemblée générale indiquant l'ordre du jour est faite conformément à la Loi et est adressée à chaque associé au moins 8 (huit) jours avant l'assemblée, sauf pour l'assemblée générale annuelle pour laquelle la convocation sera envoyée au moins 15 (quinze) jours avant la date de l'assemblée. Toutes les convocations doivent mentionner la date et le lieu de l'assemblée générale.

Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale et indiquent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale peut se tenir sans convocation préalable. Tout associé peut se faire représenter à toute assemblée générale en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou tout autre moyen de télécommunication approprié un tiers qui peut ne pas être associé. Chaque associé a le droit de participer aux assemblées générales des associés.

Les résolutions ne sont valablement adoptées que pour autant qu'elles soient prises par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première assemblée générale, une seconde assemblée générale sera immédiatement convoquée par lettre recommandée. Lors de cette deuxième assemblée générale, les résolutions seront adoptées à la majorité des associés votant quelle que soit la portion du capital représenté.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des Statuts ne pourront être prises qu'en assemblée générale extraordinaire des associés, à la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

Un associé unique exerce seul les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la Loi.

Excepté en cas d'opérations courantes conclues dans des conditions normales, les contrats concluent entre l'associé unique et la Société doivent être inscrits dans un procès-verbal ou établis par écrit.

Exercice social - Comptes annuels

Art. 15. L'exercice social de commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de la même année.

Art. 16. Chaque année, à partir du 1^{er} janvier, le conseil de gérance établira le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes avec une annexe contenant le résumé de tous ses engagements, ainsi que les dettes du/des gérant(s), du/des commissaire(s) (s'il en existe) et du/des associé(s) envers la Société. Dans le même temps, le conseil de gérance préparera un compte de profits et pertes qui sera soumis à l'assemblée générale des associés avec le bilan.

Art. 17. Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes. Si le nombre des associés excède vingt-cinq, une telle communication ne sera autorisée que pendant les quinze jours précédant l'assemblée générale annuelle des associés.

Surveillance de la société

Art. 18. Si le nombre des associés excède vingt-cinq, la surveillance de la société sera confiée à un ou plusieurs commissaire(s) aux comptes, associé(s) ou non. Chaque commissaire sera nommé pour une période expirant à la date de l'assemblée générale des associés suivant sa nomination. A l'expiration de cette période, le(s) commissaire(s) pourra/ pourront être renouvelé(s) dans ses/leurs fonction(s) par une nouvelle décision de l'assemblée générale des associés ou de l'associé unique (selon le cas).

Lorsque les seuils déterminés par les lois luxembourgeoises seront atteints, la Société confiera le contrôle de ses comptes à un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises agréé(s) désigné(s) par résolution de l'assemblée générale des associés ou par l'associé unique (selon le cas) parmi les membres de l'Institut des réviseurs d'entreprises.

Nonobstant les seuils ci-dessus mentionnés, à tout moment, un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises agréé(s) peuvent être nommés par résolution de l'assemblée générale des associés ou de l'associé unique (selon le cas) qui décide des termes et conditions de son/leurs mandat(s).

Dividendes - Réserves

Art. 19. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société. Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé. Les associés, à la majorité prévue par la Loi, ou l'associé unique (selon le cas) peuvent décider qu'après déduction de la réserve légale, le bénéfice sera distribué entre les associés au titre de dividendes au pro rata de leur participation dans le capital de la Société ou reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

Art. 20. Nonobstant les dispositions de l'article dix-neuf, l'assemblée générale des associés ou l'associé unique (selon le cas) peut, sur proposition du conseil de gérance ou du gérant unique (le cas échéant), décider de payer des acomptes sur dividendes en cours d'exercice social sur base d'un état comptable préparé par le conseil de gérance ou le gérant unique, le cas échéant, desquels il devra ressortir que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice social augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

Dissolution - Liquidation

Art. 21. L'assemblée générale des associés, statuant à la majorité des voix telle que fixée par la Loi ou le cas échéant l'associé unique doivent donner leur accord à la dissolution ou la liquidation de la Société ainsi qu'aux termes et conditions de celle-ci.

Art. 22. La liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale ou par l'associé unique (selon le cas) qui détermine leurs pouvoirs et leur rémunération. La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés au pro rata de leur participation dans le capital de la Société.

Loi applicable

Art. 23. La Société est régie par les lois luxembourgeoises.

Dispositions transitoires

Exceptionnellement le premier exercice social commencera ce jour pour finir le 31 décembre 2011.

Libération - Apports

Toutes les trente mille (30.000) parts sociales ont été souscrites par la partie comparante, ci-dessus nommée, et entièrement libérées par apport en numéraire, preuve en ayant été donnée au notaire.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ MILLE CINQUANTE Euros (EUR 1.050).

Résolution de l'associée unique

Immédiatement après la constitution de la Société, la comparante précitée, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1) La Société sera gérée par les gérants suivants:

i) Sont nommés gérants de classe A:

- Mlle Janice Allgrove, directrice de sociétés, née le 7 mai 1960 à Luxembourg, demeurant au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

- M. Raymond Lejoncq, réviseur d'entreprises, né le 31 juillet 1961 à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, demeurant au 23 Val Freurie, L-1526 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

ii) Sont nommés gérants de classe B:

- M. Jeannot Jonas, Directeur, Fiscalité et Trésorerie et Finances Internationales, né le 25 décembre 1960 à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, demeurant au Four Coliseum Centre, 2730 West Tyvola Road, Charlotte, NC 28217, Etats-Unis d'Amérique;

- M. Stephen Patrick Callan, né le 5 mai 1961 à Glasgow, Ecosse, demeurant au 148 Main Street, Glenboig, ML52RD, Ecosse.

Les gérants sont nommés pour une durée indéterminée.

2) Le siège social de la Société est établi au 102, rue des Maraîchers, L-2124 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, constate par le présent acte qu'à la requête de la personne comparante les présents Statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française. A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, il a signé avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: F. DURUSU, M. LECUIT.

Enregistré à Mersch, le 24 mars 2011. Relation: MER / 2011 / 599. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): A. MULLER.

POUR COPIE CONFORME.

Mersch, le 28 mars 2011.

Référence de publication: 2011043275/490.

(110048712) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2011.

Longo Maï Holding S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 53.200.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011062917/9.

(110070659) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2011.

LTP INVEST S.A., société de gestion de patrimoine familial, en abrégé SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 142.779.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011062919/11.

(110071071) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2011.

M.C.I. Marketing Communication International S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 39.426.

Par la présente, nous dénonçons le siège social de votre société avec effet immédiate

Le 05.05.2011.

FIDUCIAIRE SOFICODEC S.à.r.l.

Référence de publication: 2011062923/9.

(110070535) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2011.

M.I.D. Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1858 Luxembourg, 57, rue de Kirchberg.

R.C.S. Luxembourg B 114.593.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 09/05/2011.

G.T. Experts Comptables Sàrl

Luxembourg

Référence de publication: 2011062924/12.

(110070852) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2011.

Massala S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 70, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 147.340.

—
EXTRAIT

Il résulte de la décision prise par l'actionnaire unique de la Société en date du 22 mars 2011 que:

1 – Wise Management S.à.r.l., société à responsabilité limitée constituée et organisée selon les lois en vigueur à Luxembourg, ayant son siège social au 19, rue des capucins, L-1313 Luxembourg, a été révoquée de ses fonctions d'administrateur avec effet au 22 mars 2011.

2 – Monsieur José Ramón Corominas, juriste, demeurant au 8, Paseo Eduardo Dato, 28010 Madrid, est nommé, avec effet au 22 mars 2011, en tant qu'administrateur unique de la société jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2011062925/16.

(110070710) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2011.

Matteson S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 157.830.

—
Il est porté à la connaissance de tous que:

en date du 2 mai 2011, la société Orangefield Trust (Luxembourg) S.A. a cédé les 100 parts sociales qu'elle détenait dans la société Matteson S.à r.l., à la société Gulf Merchant Bank Limited, une société enregistrée au «Dubai International Financial Centre» et ayant son siège social à Sheikh Zayed Road, Level 22, Emirates Towers, 506550 Dubai, Emirats Arabes Unis.

En conséquence de quoi, la société Gulf Merchant Bank Limited est maintenant l'associée unique de la société Matteson S.à r.l.

Luxembourg, le 6 mai 2011.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2011062926/18.

(110070600) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2011.

Maxam Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1899 Kockelscheuer, rue de la Poudrerie.

R.C.S. Luxembourg B 29.342.

—
Protokoll der ausserordentlichen Generalversammlung vom 11. Oktober 2010

Am Montag, den 11. Oktober um 10.00 Uhr, sind die Aktionäre der Maxam Luxembourg S.A. am Sitz der Gesellschaft zu einer ausserordentlichen Generalversammlung abgehalten in der Form der ordentlichen Generalversammlung zusammengetreten und haben einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

Das Mandat des Aufsichtskommissars:

- LUX-AUDIT REVISION S.à.r.l. mit Sitz in L-8308 Cape lien

ist 2009 abgelaufen, und wird nicht erneuert.

- LUX-AUDIT S.A, mit Sitz in L-1510 Luxemburg, 57, avenue de la Faïencerie (H.R. Luxembourg B 25797

wird rückwirkend auf 2009 als Aufsichtskommissar der Gesellschaft genannt und dies bis zur ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2014.

Kockelscheuer, den 11. Oktober 2010.

Unterschriften.

Référence de publication: 2011062927/18.

(110070719) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2011.

Macarena International S.à r.l., Société à responsabilité limitée soparfi.

R.C.S. Luxembourg B 122.537.

La soussignée, CRT REGISTER INTERNATIONAL S.A., ayant son siège social et ses bureaux au 60, Grand-Rue / Niveau 2, L-1660 Luxembourg, atteste par la présente que la domiciliation respectivement l'établissement du siège de la société

MACARENA INTERNATIONAL SàRL

R.C. Luxembourg Section B Numéro 122.537

prend fin

le 30 avril 2011

et que par conséquent cette société n'a plus son siège social ni ses bureaux à cette adresse à partir du jour suivant.

Le 29 avril 2011.

CRT REGISTER INTERNATIONAL S.A.

Richard G.F. Turner

Expert-Comptable et Réviseur d'Entreprises agréé

Référence de publication: 2011062929/18.

(110071058) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2011.

Maimibenha S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 113.070.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Schuttrange, le 6 mai 2011.

Référence de publication: 2011062931/10.

(110070127) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2011.

Malux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 102, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 28.862.

Le siège social de la société est transféré avec effet rétroactif au 1.1.2011 à L-2320 Luxembourg, 102, Boulevard de la Pétrusse.

Référence de publication: 2011062932/9.

(110070998) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2011.

Mandarine, Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 117.805.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011062933/9.

(110070866) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2011.

Mariram S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 34.374.

Les comptes annuels au 30 juin 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011062934/9.

(110070266) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2011.

Riverwood Capital Sweden Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 159.783.

—
STATUTES

In the year two thousand and eleven, on the eighth day of the month of March.

Before Maître Edouard Delosch, notary, residing in Rambrouch, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

(A) Riverwood Capital Partners L.P., a Cayman Islands exempted limited partnership with registered office at c/o Maples Corporate Services Limited, PO Box 309, Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands and registered under number 29507 at the Cayman Islands Registrar of Exempted Limited Partnership, acting through its general partner Riverwood Capital L.P., acting in turn through its general partner Riverwood Capital GP Ltd.,

(B) Riverwood Capital Partners (Parallel - A) L.P., a Cayman Islands exempted limited partnership with registered office at c/o Maples Corporate Services Limited, PO Box 309, Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands and registered under number 39466 at the Cayman Islands Registrar of Exempted Limited Partnership, acting through its general partner Riverwood Capital L.P., acting in turn through its general partner Riverwood Capital GP Ltd.,

Each represented by Me Patrick Santer, maître en droit, pursuant to proxies dated 7 March 2011, which initialed by the appearing person and the notary shall remain attached to the present deed to be registered therewith.

The appearing parties have requested the undersigned notary to draw up the articles of association of a limited liability company Riverwood Capital Sweden Holdings S.à r.l. ("société à responsabilité limitée") which is hereby established as follows:

Art. 1. Denomination. A limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name Riverwood Capital Sweden Holdings S.à r.l. (the "Company") is hereby formed by the appearing party and all persons who will become shareholders thereafter. The Company will be governed by these articles of association and the relevant legislation.

Art. 2. Object. The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, or other business entities, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development, management and disposition of its portfolio. The Company may also hold and dispose of interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The Company may borrow in any form and proceed by private placement to the issue of bonds and debentures.

In a general fashion it may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which forms part of the group of companies to which the Company belongs (including up stream or cross stream), take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 3. Duration. The Company is established for an unlimited period.

Art. 4. Registered Office. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the articles of association.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the manager or as the case may be the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the manager, or as the case may be the board of managers, should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the manager or as the case may be the board of managers.

Art. 5. Share capital.

5.1 The issued share capital of the Company is set at seventeen thousand three hundred eighty-three US dollars (USD 17,383.-) and divided into:

- seventeen thousand three hundred eighty-three (17,383) class A shares,

- seventeen thousand three hundred eighty-three (17,383) class B shares,
- seventeen thousand three hundred eighty-three (17,383) class C shares,
- seventeen thousand three hundred eighty-three (17,383) class D shares,
- seventeen thousand three hundred eighty-three (17,383) class E shares,
- seventeen thousand three hundred eighty-three (17,383) class F shares,
- seventeen thousand three hundred eighty-three (17,383) class G shares,
- seventeen thousand three hundred eighty-three (17,383) class H shares,
- seventeen thousand three hundred eighty-three (17,383) class I shares, and
- seventeen thousand three hundred eighty-three (17,383) class J shares, (together, unless the context otherwise requires, the “shares”),

each share with a nominal value of ten US dollar cents (USD 0.10) and with such rights and obligations as set out in the present articles of association.

5.2 The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association.

5.3 The share capital of the Company may be reduced through the cancellation of shares including by the cancellation of one or more entire classes of shares through the repurchase and cancellation of all the shares in issue in such class (es). In the case of repurchases and cancellations of classes of shares such cancellations and repurchases of shares shall be made in the reverse alphabetical order (starting with class J).

5.4 In the event of a reduction of share capital through the repurchase and the cancellation of a class of shares (in the order provided for in article 5.3), such class of shares gives right to the holders thereof pro rata to their holding in such class to the Available Amount (with the limitation however to the Total Cancellation Amount as determined by the general meeting of shareholders) and the holders of shares of the repurchased and cancelled class of shares shall receive from the Company an amount equal to the Cancellation Value Per Share for each share of the relevant class held by them and cancelled.

5.4.1 The Cancellation Value Per Share shall be calculated by dividing the Total Cancellation Amount by the number of shares in issue in the class of shares to be repurchased and cancelled.

5.4.2 The Total Cancellation Amount shall be an amount determined by the sole manager or the board of managers (as the case may be) and approved by the general meeting of shareholders on the basis of the relevant Interim Accounts. The Total Cancellation Amount for each of the classes J, I, H, G, F, E, D, C, B and A shall be the Available Amount of the relevant class of shares at the time of the cancellation of the relevant class of shares unless otherwise resolved by the general meeting of shareholders in the manner provided for an amendment of the articles of association provided however that the Total Cancellation Amount shall never be higher than such Available Amount.

5.4.3 Upon the repurchase and cancellation of the shares of the relevant class of shares, the Cancellation Value Per share will become due and payable by the Company.

5.5 Any share premium of the Company shall be freely distributable.

Art. 6. Transfer of Shares. Shares are freely transferable among shareholders. Except if otherwise provided by law, the share transfer to non-shareholders is subject to the consent of shareholders representing at least seventy five percent of the Company's capital.

Art. 7. Management of the Company. The Company is managed by a sole manager or a board of managers appointed as a collegiate body by the general meeting of shareholders. The sole manager or the members of the board of managers may but need not be shareholders.

The general meeting of shareholders may decide to appoint managers of two different classes, namely class A managers and class B managers. Any such classification of managers shall be duly recorded in the minutes of the relevant meeting and the managers be identified with respect to the class they belong.

The managers are appointed and removed from office by a simple majority decision of the general meeting of shareholders, which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated the managers are appointed for an undetermined period. The managers may be re-elected but also their appointment may be revoked with or without cause (ad nutum) at any time.

The sole manager or the board of managers, as the case may be, is vested with the broadest powers to manage the business of the Company and to authorise and/or perform all acts of disposal and administration falling within the purposes of the Company. All powers not expressly reserved by the law or by the articles of incorporation to the general meeting shall be within the competence of the sole manager or the board of managers, as the case may be. Vis-à-vis third parties the sole manager or the board of managers as the case may be, has the most extensive powers to act on behalf of the Company in all circumstances and to do, authorise and approve all acts and operations relating to the Company not reserved by law or the articles of incorporation to the general meeting or as may be provided herein.

The board of managers may elect a chairman and one or more vice chairman.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also be held by conference call only. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person. Managers may be represented at meetings of the board of managers by another manager without limitation as to the number of proxies which a manager may accept and vote.

Meetings of the board of managers shall be called by the chairman of the board of managers or any one board member. Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers 48 hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the notice period may be shortened and the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex, email or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required (i) for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers or (ii) when all the managers are present or represented and declare that they have had knowledge of the agenda of the meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented (provided that in the event however the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) such majority shall always include at least one class A (which may be represented)). Decisions of the board of managers are validly taken by the approval of the majority of the members of the board of managers of the Company (provided that in the event the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) such majority shall include at least one (1) class A manager and one (1) class B manager) (including by way of representation).

The board of managers may also, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by cable, facsimile, email or any other similar means of communication. The entirety will form the circular documents duly executed giving evidence of the resolution. Managers' resolutions, including circular resolutions, may be conclusively certified or an extract thereof may be issued under the signature of any one manager or as decided by the board of managers.

The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by any one manager, provided however that in the event the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers), the minutes shall be signed by one (1) class A manager and one (1) class B manager, or as may be resolved by the board of managers at the relevant meeting. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by any one manager, or as may be resolved at the relevant meeting or a subsequent meeting.

The Company will be bound by the signature of the sole manager and in the case of a board of managers by the sole signature of any one manager, provided however that in the event the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers), the Company will validly be bound by the sole signature of one class A manager in all circumstances and by the sole signature of one class B manager for the following acts and operations:

- dealing with general financial and tax returns, and
- general day-to-day administrative tasks

In any event, the Company will be validly bound by the sole signature of any person or persons to whom such signatory power shall have been delegated by any manager, provided that, in the event of classes of managers, signatory powers shall have been delegated by the signature of one class A manager in all circumstances, or with respect to the signatory powers granted to a class B manager under this article 7, by the sole signature of one class B manager.

Art. 8. Liability Managers. The manager(s) are not held personally liable for the indebtedness of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the performance of their duties.

Subject to the exceptions and limitations listed below, every person who is, or has been, a manager or officer of the Company shall be indemnified by the Company to the fullest extent permitted by law against liability and against all expenses reasonably incurred or paid by him in connection with any claim, action, suit or proceeding which he becomes involved as a party or otherwise by virtue of his being or having been such manager or officer and against amounts paid or incurred by him in the settlement thereof. The words "claim", "action", "suit" or "proceeding" shall apply to all claims, actions, suits or proceedings (civil, criminal or otherwise including appeals) actual or threatened and the words "liability" and "expenses" shall include without limitation attorneys' fees, costs, judgments, amounts paid in settlement and other liabilities.

No indemnification shall be provided to any manager or officer: (i) against any liability to the Company or its Shareholders by reason of wilful misfeasance, bad faith, gross negligence or reckless disregard of the duties involved in the conduct of his office; (ii) with respect to any matter as to which he shall have been finally adjudicated to have acted in bad faith and not in the interest of the Company; or (iii) in the event of a settlement, unless the settlement has been approved by a court of competent jurisdiction or by the board of managers.

The right of indemnification herein provided shall be severable, shall not affect any other rights to which any manager or officer may now or hereafter be entitled, shall continue as to a person who has ceased to be such manager or officer and shall inure to the benefit of the heirs, executors and administrators of such a person. Nothing contained herein shall affect any rights to indemnification to which corporate personnel, including managers and officers, may be entitled by contract or otherwise under law.

Expenses in connection with the preparation and representation of a defence of any claim, action, suit or proceeding of the character described in this article shall be advanced by the Company prior to final disposition thereof upon receipt of any undertaking by or on behalf of the officer or manager, to repay such amount if it is ultimately determined that he is not entitled to indemnification under this article

Art. 9. Shareholder voting rights. Each shareholder may take part in collective decisions. He has a number of votes equal to the number of shares he owns and may validly act at any meeting of shareholders through a special proxy.

Art. 10. Shareholder Meetings. Decisions by shareholders are passed in such form and at such majority(ies) as prescribed by Luxembourg Company law in writing (to the extent permitted by law) or at meetings. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company or any valid written resolution (as the case may be) shall represent the entire body of shareholders of the Company.

Meetings shall be called by convening notice addressed by registered mail to shareholders to their address appearing in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days prior to the date of the meeting. If the entire share capital of the Company is represented at a meeting the meeting may be held without prior notice.

In the case of written resolutions, the text of such resolutions shall be sent to the shareholders at their addresses inscribed in the register of shareholders held by the Company. The resolutions shall become effective upon the approval of the majority as provided for by law for collective decisions (or subject to the satisfaction of the majority requirements, on the date set out therein). Unanimous written resolution may be passed at any time without prior notice.

Except as otherwise provided for by law, (i) decisions of the general meeting shall be validly adopted if approved by shareholders representing more than half of the corporate capital. If such majority is not reached at the first meeting or first written resolution, the shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented. (ii) However, decisions concerning the amendment of the Articles of Incorporation are taken by (x) a majority of the shareholders (y) representing at least three quarters of the issued share capital and (iii) decisions to change the nationality of the Company are to be taken by shareholders representing 100% of the issued share capital.

In case and for as long as the Company has more than 25 shareholders, an annual general meeting shall be held on first Tuesday of the month of June at 11:00 of each year. If such day is not a business day, the meeting shall be held on the immediately following business day.

Art. 11. Accounting Year. The accounting year begins on 1st January of each year and ends on the last day of the month of December of the same year save for the first accounting year which shall commence on the day of incorporation and end on 31st December 2011.

Art. 12. Financial Statements. Every year as of the accounting year's end, the annual accounts are drawn up by the manager or as the case may be, the board of managers.

The financial statements are at the disposal of the shareholders at the registered office of the Company.

Art. 13. Distributions.

13.1 Out of the net profit five percent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company.

13.2 In any year and on every occasion on which the shareholders may decide in their sole discretion to distribute any net profits of the Company to the shareholders by way of a payment of a dividend to the shareholders, such net profits shall be distributed among the shareholders pro rata of the shares held by them, as follows:

- an amount equal to 0.20% of the nominal value of each share of class A shall be distributed (or set aside for distribution) in respect of each share of class A;
- an amount equal to 0.25% of the nominal value of each share of class B shall be distributed (or set aside for distribution) in respect of each share of class B;
- an amount equal to 0.30% of the nominal value of each share of class C shall be distributed (or set aside for distribution) in respect of each share of class C;
- an amount equal to 0.35% of the nominal value of each share of class D shall be distributed (or set aside for distribution) in respect of each share of class D;
- an amount equal to 0.40% of the nominal value of each share of class E shall be distributed (or set aside for distribution) in respect of each share of class E;
- an amount equal to 0.45% of the nominal value of each share of class F shall be distributed (or set aside for distribution) in respect of each share of class F;

- an amount equal to 0.50% of the nominal value of each share of class G shall be distributed (or set aside for distribution) in respect of each share of class G;
- an amount equal to 0.55% of the nominal value of each share of class H shall be distributed (or set aside for distribution) in respect of each share of class H;
- an amount equal to 0.60% of the nominal value of each share of class I shall be distributed (or set aside for distribution) in respect of each share of class I;
- an amount equal to 0.65% of the nominal value of each share of class J shall be distributed (or set aside for distribution) in respect of each share of class J;
- the balance of the total distributed amount shall be allocated in its entirety to the holders of the last class in the reverse alphabetical order (i.e. first class J shares, then if no class J shares are in existence, class I shares and in such continuation until only class A shares are in existence).

13.3 The general meeting of shareholders may decide to pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the manager, or as the case may be the board of managers, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law.

13.4 The share premium account may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

Art. 14. Dissolution. In case the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who may be but do not need to be shareholders and who are appointed by the general meeting of shareholders who will specify their powers and remunerations. Any liquidation surplus shall be distributed in accordance with article 13.2.

Art. 15. Sole Shareholder. If, and as long as one shareholder holds all the shares of the Company, the Company shall exist as a single shareholder company, pursuant to article 179 (2) of the law of 10th August, 1915 on commercial companies; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.

Art. 16. Applicable law. For anything not dealt with in the present articles of association, the shareholders refer to the relevant legislation.

Art. 17. Definitions.

Available Amount	Means the total amount of net profits of the Company (including carried forward profits) increased by (i) any freely distributable share premium and other freely distributable reserves and (ii) as the case may be by the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the class of shares to be cancelled but reduced by (i) any losses (included carried forward losses) and (ii) any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of law or of the articles of association, each time as set out in the relevant Interim Accounts (without for the avoidance of doubt, any double counting) so that: $AA = (NP + P + CR) - (L + LR)$ Whereby: AA= Available Amount NP= net profits (including carried forward profits) P= any freely distributable share premium and other freely distributable reserves CR = the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the class of shares to be cancelled L= losses (including carried forward losses) LR = any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of law or of the articles of association.
Cancellation Value Per Share	Means the amount resulting from the division of the relevant Total Cancellation Amount by the number of shares in issue in the class(es) to be repurchased and cancelled.
Interim Accounts	Means the interim accounts of the Company as at the relevant Interim Account Date.
Interim Account Date	Means the date no earlier than eight (8) days before the date of the repurchase and cancellation of the relevant class of shares.
Total Cancellation Amount	Means the amount determined by the general meeting of shareholders of the Company as total cancellation amount at the time of a repurchase and cancellation of one or more classes of shares within the limits of the Available Amount.

Subscription and Payment

The articles of association of the Company having thus been drawn up by the appearing parties, the appearing parties subscribed and entirely paid-up one hundred seventy-three thousand eight hundred thirty (173,830) shares as follows:

Subscribers	number of shares
Riverwood Capital Partners L.P.	12,912 class A, 12,912 class B, 12,912 class C, 12,912 class D, 12,912 class E, 12,912 class F, 12,912 class G, 12,912 class H, 12,912 class I, 12,912 class J.
Riverwood Capital Partners (Parallel -A) L.P.	4,471 class A, 4,471 class B, 4,471 class C, 4,471 class D, 4,471 class E, 4,471 class F, 4,471 class G, 4,471 class H, 4,471 class I, 4,471 class J.
Total	<u>173,830</u>

The shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of seventeen thousand three hundred eighty-three US dollars (USD 17,383.-) is available to the Company. Evidence of the payment of the subscription price has been shown to the undersigned notary.

Expenses, Valuation

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately eight hundred euro (€ 800.-).

Extraordinary general meeting

The shareholders have forthwith taken immediately the following resolutions:

1. The registered office of the Company is fixed at:

5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg

2. The following persons or entities are appointed managers of the Company for an undetermined period of time subject to the articles of association of the Company of the classes referred below:

Name	Address	Date of birth / registration number	City and country / Jurisdiction of formation	Class
Riverwood Capital Partners L.P.	c/o Maples Corporate Services Limited, PO Box 309, Uglad House, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands	29507	Cayman Islands	A
Michael Marks	70 Willow Road, Suite 100 Menlo Park, CA 94025 USA	December 31, 1950	Illinois, USA	A
Thomas Smach	70 Willow Road, Suite 100 Menlo Park, CA 94025 USA	May 5, 1960	New York, USA	A
Yves Cheret	5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg	1 st May, 1966	Eupen (Belgium)	B

Special disposition

The first accounting year shall begin on the date of incorporation and shall terminate on 31st December 2011.

The undersigned notary who knows and speaks English, stated that on request of the appearing person, the present deed has been worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such person signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le huitième jour du mois de March.

Par devant Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Rambrouch, Grand-Duché du Luxembourg,

Ont comparu:

(A) Riverwood Capital Partners L.P., une exempted limited partnership des Iles Cayman, ayant son siège social à c/o Maples Corporate Services Limited, PO Box 309, Uglund House, Grand Cayman, KY1-1104, Iles Cayman, et inscrite sous le numéro 29507 auprès du Registrar of Exempted Limited Partnership, agissant par l'intermédiaire de son general partner Riverwood Capital L.P., agissant à son tour par l'intermédiaire de son general partner Riverwood Capital GP Ltd.,

(B) Riverwood Capital Partners (Parallel-A) L.P., une exempted limited partnership des Iles Cayman, ayant son siège social à c/o Maples Corporate Services Limited, PO Box 309, Uglund House, Grand Cayman, KY1-1104, Iles Cayman, et inscrite sous le numéro 39466 auprès du Registrar of Exempted Limited Partnership, agissant par l'intermédiaire de son general partner Riverwood Capital L.P., agissant à son tour par l'intermédiaire de son general partner Riverwood Capital GP Ltd.,

Chacune représentée par M^e Patrick Santer, maître en droit, en vertu de procurations datées du 7 mars 2011, lesquelles, paraphées par la personne comparante et le notaire, resteront annexées avec le présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les parties comparantes, ès qualités qu'elles agissent, ont demandé au notaire soussigné d'arrêter les statuts d'une société à responsabilité limitée Riverwood Capital Sweden Holdings S.à r.l. qui est constituée par les présentes:

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est formé par les parties comparantes et toutes personnes qui deviendront par la suite associés, une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «Riverwood Capital Sweden Holdings S.à r.l.» (la «Société»). La Société sera régie par les présents statuts et les dispositions légales afférentes.

Art. 2. Objet. L'objet de la Société est de détenir des participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères ou dans toute autre entreprise, l'acquisition par l'achat, la souscription, ou par tout autre moyen, de même que le transfert par la vente, l'échange ou autrement d'actions, d'obligations, de certificats de créance, notes et autres valeurs mobilières de toute espèce, et la détention, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société peut également détenir des intérêts dans des sociétés de personnes et exercer son activité par l'intermédiaire de succursales luxembourgeoises ou étrangères.

La Société peut emprunter sous toute forme et procéder par voie de placement privé à l'émission d'obligations et de certificats de créance.

D'une manière générale elle peut prêter assistance (par des prêts, avances, garanties, valeurs mobilières ou autrement) à toute société ou entreprise dans laquelle la Société a un intérêt ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société (y compris vers le haut et sur le coté), prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et effectuer toute opération qu'elle juge utile dans l'accomplissement et le développement de ses objets.

Finalement, la Société peut effectuer toute opération commerciale, technique et financière ou autre, liée directement ou indirectement, dans tous les domaines, afin de faciliter la réalisation de son objet.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Siège Social. Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant dans les conditions prévues pour la modification des statuts.

L'adresse du siège social peut être transférée à l'intérieur de la municipalité par décision du gérant ou, le cas échéant, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales situés au Luxembourg et à l'étranger.

Au cas où le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérance, estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, ont eu lieu ou sont sur le point d'avoir lieu, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; de telles mesures temporaires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert temporaire de son siège social, demeurera une société luxembourgeoise. Ces mesures temporaires seront prises et portées à la connaissance des tiers par le gérant ou le cas échéant le conseil de gérance.

Art. 5. Capital Social.

5.1. Le capital social émis de la Société est fixé à dix-sept mille trois cent quatre-vingt-trois dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 17.383,-) et divisé en:

- dix-sept mille trois cent quatre-vingt-trois (17.383) parts sociales de classe A;

- dix-sept mille trois cent quatre-vingt-trois dollars US (USD 17.383) parts sociales de classe B;
- dix-sept mille trois cent quatre-vingt-trois dollars US (USD 17.383) parts sociales de classe C;
- dix-sept mille trois cent quatre-vingt-trois dollars US (USD 17.383) parts sociales de classe D;
- dix-sept mille trois cent quatre-vingt-trois dollars US (USD 17.383) parts sociales de classe E;
- dix-sept mille trois cent quatre-vingt-trois dollars US (USD 17.383) parts sociales de classe F;
- dix-sept mille trois cent quatre-vingt-trois dollars US (USD 17.383) parts sociales de classe G;
- dix-sept mille trois cent quatre-vingt-trois dollars US (USD 17.383) parts sociales de classe H;
- dix-sept mille trois cent quatre-vingt-trois dollars US (USD 17.383) parts sociales de classe I;
- dix-sept mille trois cent quatre-vingt-trois dollars US (USD 17.383) parts sociales de classe J;

chaque part sociale ayant une valeur nominale de dix centimes de dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 0,10) et les droits et obligations tels que mentionnés dans les présents statuts.

5.2 Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des associés adoptée de la manière requise pour la modification des présents statuts.

5.3 Le capital social de la Société peut être réduit par l'annulation de parts sociales, y compris par l'annulation d'une ou plusieurs classes entières de parts sociales par le rachat et l'annulation de toutes les parts sociales émises dans la (les) classe(s) concernée(s). Dans le cas de rachats et d'annulations de classes de parts sociales, ces rachats et annulations de parts sociales devront être effectués dans l'ordre alphabétique inverse (en commençant par la classe J).

5.4. Dans le cas d'une réduction du capital social par le rachat et l'annulation d'une classe de parts sociales (dans l'ordre prévu à l'article 5.3), cette classe de parts sociales donne droit à ses détenteurs au pro rata de leur participation dans cette classe au Montant Disponible (dans la limite toutefois du montant d'annulation total tel que déterminé par l'assemblée générale des associés) et les détenteurs des parts sociales de la classe de parts sociales rachetée et annulée recevront de la part de la Société un montant égal à la Valeur d'Annulation par Part Sociale pour chaque part sociale de la classe concernée détenue par eux et annulée.

5.4.1. La Valeur d'Annulation par Part Sociale sera calculée en divisant le Montant Total d'Annulation par le nombre de parts sociales émises dans la classe de parts sociales devant être rachetées et annulées.

5.4.2 Le Montant Total d'Annulation sera un montant déterminé par le gérant unique ou le conseil de gérance (le cas échéant) et approuvé par l'assemblée générale des associés sur base des Comptes Intérimaires concernés. Le Montant Total d'Annulation pour chacune des classes J, I, H, G, F, E, D, C, B et A sera le Montant Disponible de la classe de parts sociales concernée au moment de l'annulation de la classes de parts sociales concernée sauf décision contraire de l'assemblée générale des associés de la manière requise pour la modification des statuts étant entendu toutefois que le Montant Total d'Annulation ne doit jamais être supérieur à ce Montant Disponible.

5.4.3. Après rachat et annulation des part sociales de la classe de parts sociales concernée, la Valeur d'Annulation par Part Sociale sera due et payable par la Société.

5.5 Toute prime d'émission est librement distribuable.

Art. 6. Transfert de parts sociales. Les parts sociales sont librement transférables entre associés. Sauf dispositions contraires de la loi, le transfert de parts sociales à des non associés est soumis à l'agrément donné par les associés représentant au moins soixante-quinze pourcent du capital de la Société.

Art. 7. Gérance de la Société. La Société est administrée par un gérant unique ou un conseil de gérance nommé en tant qu'organe collégial par l'assemblée générale des associés. Le gérant unique ou les membres du conseil de gérance peut/peuvent ou non être associé(s).

L'assemblée générale des associés peut décider de nommer des gérants de deux classes différentes, à savoir les gérants de classe A et les gérants de classe B. Une telle classification de gérants sera dûment consignée dans le procès-verbal de la réunion concernée et les gérants dûment identifiés par rapport à la classe à laquelle ils appartiennent.

Les gérants sont nommés et révoqués par l'assemblée générale des associés, qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions, et qui statue à la majorité simple. Si aucun terme n'est indiqué, les gérants sont nommés pour une période indéterminée. Les gérants sont rééligibles mais leur nomination est également révocable avec ou sans motifs (ad nutum) et à tout moment.

Le gérant unique ou le conseil de gérance, le cas échéant, a les pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires de la Société et pour autoriser et/ou exécuter tous actes de disposition et d'administration en relation avec les objets de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou par les statuts à l'assemblée générale sont de la compétence du gérant unique ou du conseil de gérance, le cas échéant. Vis-à-vis des tiers le gérant unique ou le conseil de gérance le cas échéant, a les pouvoirs les plus étendus pour agir pour le compte de la Société en toutes circonstances et de faire, d'autoriser et d'approuver tous les actes et opérations relatives à la Société non réservés par la loi ou les statuts à l'assemblée générale ou tels qu'ils peuvent être prévus dans les statuts.

Le conseil de gérance peut élire un président et un ou plusieurs vice-président(s).

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les unes les autres

et de communiquer les uns avec les autres. Une réunion peut également être tenue uniquement sous forme de conférence téléphonique. La participation à ou la tenue d'une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion ou à une réunion tenue en personne. Les gérants peuvent être représentés aux réunions du conseil de gérance par un autre gérant, sans limitation quant au nombre de procurations qu'un gérant peut accepter et voter.

Les réunions du conseil de gérance seront convoquées par le président du conseil de gérance ou un membre du conseil. Un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance doit être donné aux gérants au moins quarante-huit (48) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la durée de l'avis peut être raccourci et la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit, par câble, télégramme, télex, email ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Le conseil de gérance peut délibérer ou agir valablement seulement si au moins une majorité des gérants et présente ou représentée. Les décisions du conseil de gérance sont valablement prises avec l'accord de la majorité des membres du conseil de gérance de la Société (étant entendu que si l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants (à savoir des gérants de classe A et des gérants de classe B, cette majorité devra inclure au moins un (1) gérant de classe A et un (1) gérant de classe B) (y compris par voie de représentation).

Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, prendre des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par câble, télécopie, courriel ou tout autre moyen de communication similaire. L'ensemble constituera les documents circulaires dûment exécutés faisant foi de la résolution intervenue. Les résolutions des gérants, y compris celles prises par voie circulaire, seront certifiées comme faisant foi et un extrait pourra être émis sous la signature d'un gérant ou tel qu'il est décidé par le conseil de gérance.

Les procès-verbaux de toute réunion du conseil de gérance seront signés par un gérant, étant entendu que si l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants (à savoir des gérants de classe A et des gérants de classe B), les procès-verbaux seront signés par un (1) gérant de classe A et un (1) gérant de classe B, ou tel qu'il peut en être décidé par le conseil de gérance lors de la réunion. Les copies ou extraits de tels procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par un gérant, ou tel qu'il peut en être décidé lors de la réunion ou lors d'une réunion ultérieure.

La Société sera engagée par la signature individuelle du gérant unique, ou dans le cas d'un conseil de gérance, par la signature d'un gérant, étant entendu que si l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants (à savoir des gérants de classe A et des gérants de classe B), la Société sera valablement engagée par la signature unique d'un gérant de classe A en toutes circonstances et par la signature unique d'un gérant de classe B pour les actes et opérations suivants:

- s'occuper des déclarations générales financières et de revenus; et
- les tâches administratives journalières.

Dans tous les cas, la Société sera valablement engagée par la signature unique de toute(s) personne(s) à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par tout gérant pourvu que, dans le cas de classes de gérants, les pouvoirs de signature aient été délégués par la signature d'un gérant de classe A en toutes circonstances, ou concernant les pouvoirs de signature conférés à un gérant de classe B en vertu de cet article 7, par la signature unique d'un gérant de classe B.

Art. 8. Responsabilité des gérants. Les gérants ne sont pas personnellement responsables des dettes de la Société. En tant que représentants de la Société, ils sont responsables de l'exécution de leurs obligations.

Sous réserve des exceptions et limitations énumérées ci-dessous, toute personne qui est, ou qui a été gérant, dirigeant ou responsable représentant de la Société, sera, dans la mesure la plus large permise par la loi, indemnisée par la Société pour toute responsabilité encourue et toutes dépenses raisonnables contractées ou payées par elle en rapport avec toute demande, action, plainte ou procédure dans laquelle elle est impliquée à raison de son mandat présent ou passé de gérant, dirigeant ou responsable représentant et pour les sommes payées ou contractées par elle dans le cadre de leur règlement. Les mots «demande», «action», «plainte» ou «procédure s'appliqueront à toutes les demandes, actions, plaintes ou procédures (civiles ou criminelles, y compris le cas échéant toute procédure d'appel) actuelles ou prévisibles et les mots «responsabilité» et «dépenses» devront comprendre, sans limitation, les honoraires d'avocats, frais, jugements et montants payés en règlement et autres responsabilités.

Aucune indemnité ne sera versée à tout gérant, dirigeant ou responsable représentant: (i) En cas de mise en cause de sa responsabilité vis-à-vis de la Société ou de ses associés en raison d'un abus de pouvoir, de mauvaise foi, de négligence grave ou d'imprudence dans l'accomplissement des devoirs découlant de la conduite de sa fonction; (ii) Pour toute affaire dans laquelle il serait finalement condamné pour avoir agi de mauvaise foi et non dans l'intérêt de la Société; ou (iii) Dans le cas d'un compromis ou d'une transaction, à moins que le compromis ou la transaction en question n'ait été approuvé par une juridiction compétente ou par le conseil de gérance.

Le droit à indemnisation prévu par les présentes, n'affectera aucun autre droit dont un gérant, dirigeant ou représentant peut bénéficier actuellement ou ultérieurement, il subsistera à l'égard de toute personne ayant cessé d'être gérant, dirigeant ou représentant et bénéficiera aux héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de telle personne. Les

dispositions du présent article n'affecteront aucun droit à indemnisation dont pourrait bénéficier le personnel de la Société, y compris les gérants, dirigeants ou représentants en vertu d'un contrat ou autrement en vertu de la loi.

Les dépenses en rapport avec la préparation et la représentation d'une défense à l'encontre de toute demande, action, plainte ou procédure de nature telle que décrite dans le présent article, seront avancées par la Société avant toute décision sur la question de savoir qui supportera ces dépenses, moyennant l'engagement par ou pour le compte du représentant ou du dirigeant de rembourser ce montant s'il est finalement déterminé qu'il n'a pas droit à une indemnisation conformément au présent article.

Art. 9. Droits de vote des associés. Chaque associé peut participer aux décisions collectives. Il a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter à toute assemblée des associés par un mandataire spécial.

Art. 10. Assemblées Générales. Les décisions des associés sont prises dans les formes et aux majorités prévues par la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales, par écrit (dans la mesure où c'est permis par la loi) ou lors d'assemblées. Toute assemblée des associés de la Société régulièrement constituée ou toute résolution circulaire valable (le cas échéant) représente l'entière des associés de la Société.

Les assemblées sont convoquées par une convocation adressée par lettre recommandée aux associés à l'adresse contenue dans le registre des associés tenu par la Société au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée. Si l'entière du capital social de la Société est représentée à une assemblée, l'assemblée peut être tenue sans convocation préalable.

Dans le cas de résolutions circulaires, le texte de ces résolutions doit être envoyé aux associés à leur adresse inscrite dans le registre des associés tenu par la Société. Les résolutions prennent effet à partir de l'approbation par la majorité comme prévu par la loi concernant les décisions collectives (ou sujet à la satisfaction de la majorité, à la date y précisée). Des résolutions unanimes peuvent être passées à tout moment sans convocation préalable.

A moins que ce soit prévu autrement par la loi, (i) les décisions de l'assemblée générale seront valablement adoptées si elles sont approuvées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première assemblée ou lors de la première résolution écrite, les associés seront convoqués ou consultés une deuxième fois, par lettre recommandée, et les décisions seront adoptées à la majorité des voix des votants, sans considérer la portion du capital représentée. (ii) Cependant, des décisions concernant des modifications des Statuts seront prises par (x) une majorité des associés (y) représentant au moins trois-quarts du capital social émis et (iii) les décisions concernant le changement de nationalité de la Société doivent être prises par les Associés représentant 100% du capital social émis.

A partir du moment et aussi longtemps que la Société compte plus de 25 associés l'assemblée générale annuelle sera tenue le premier mardi du mois de juin de chaque année à 11:00 heures. Si ce jour n'est pas un jour ouvrable, l'assemblée sera tenue le jour ouvrable suivant.

Art. 11. Année Sociale. L'année sociale commence le 1^{er} janvier de chaque année et se termine le dernier jour du mois de décembre de la même année, sauf pour la première année sociale qui commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2011.

Art. 12. Comptes annuels. Chaque année le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérance établit les comptes annuels. Les comptes annuels sont disponibles au siège social pour tout associé de la Société.

Art. 13. Distributions.

13.1 Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'une réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque cette réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social émis de la Société.

13.2 Au cours de chaque année et lors de toute prise de décision à la discrétion des associés portant sur la distribution des profits nets de la Société aux associés par le biais d'un paiement de dividendes aux associés, de tels profits nets seront distribués parmi les associés au pro rata du nombre de parts sociales ordinaires détenues par eux, comme suit:

- un montant égal à 0,20% de la valeur nominale de chaque part sociale de classe A sera distribué (ou mis de côté pour distribution) pour chaque part sociale de classe A;
- un montant égal à 0,25% de la valeur nominale de chaque part sociale de classe B sera distribué (ou mis de côté pour distribution) pour chaque part sociale de classe B;
- un montant égal à 0,30% de la valeur nominale de chaque part sociale de classe C sera distribué (ou mis de côté pour distribution) pour chaque part sociale de classe C;
- un montant égal à 0,35% de la valeur nominale de chaque part sociale de classe D sera distribué (ou mis de côté pour distribution) pour chaque part sociale de classe D;
- un montant égal à 0,40% de la valeur nominale de chaque part sociale de classe E sera distribué (ou mis de côté pour distribution) pour chaque part sociale de classe E;
- un montant égal à 0,45% de la valeur nominale de chaque part sociale de classe F sera distribué (ou mis de côté pour distribution) pour chaque part sociale de classe F;
- un montant égal à 0,50% de la valeur nominale de chaque part sociale de classe G sera distribué (ou mis de côté pour distribution) pour chaque part sociale de classe G;

- un montant égal à 0,55% de la valeur nominale de chaque part sociale de classe H sera distribué (ou mis de côté pour distribution) pour chaque part sociale de classe H;
- un montant égal à 0,60% de la valeur nominale de chaque part sociale de classe I sera distribué (ou mis de côté pour distribution) pour chaque part sociale de classe I
- un montant égal à 0,65% de la valeur nominale de chaque part sociale de classe J sera distribué (ou mis de côté pour distribution) pour chaque part sociale de classe J;
- le solde du montant total distribué sera alloué dans sa totalité aux détenteurs de parts sociales de la dernière classe dans l'ordre alphabétique inverse (c'est-à-dire en premier les parts sociales de classe J ensuite s'il n'y a aucune part sociale de classe J en émission, les parts sociales de classe I et ainsi de suite jusqu'à ce qu'il ne reste plus que des parts sociales de classe A).

13.3 Les associés peuvent décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou le cas échéant par le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice comptable augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à une réserve constituée en vertu de la loi.

13.4 Le compte de prime d'émission peut être distribué aux associés par une décision de l'assemblée générale des associés. L'assemblée générale des associés peut décider d'allouer tout montant du compte prime d'émission à la réserve légale.

Art. 14. Dissolution. Au cas où la Société est dissoute, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Tout boni de liquidation doit être distribué conformément à l'article 13.2.

Art. 15. Associé Unique. Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales de la Société entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales; dans ce cas, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont applicables.

Art. 16. Loi Applicable. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Art. 17. Définitions.

Montant Disponible

Signifie le montant total des bénéfices nets de la Société (y compris les bénéfices reportés) augmenté de (i) toute prime d'émission librement distribuable et autres réserves librement distribuables et (ii) le cas échéant du montant de la réduction du capital social et de la réduction de la réserve légale relative à la (aux) classe(s) de parts sociales devant être annulée(s) mais réduit de (i) toutes pertes (y compris les pertes reportées) et (ii) toutes sommes (devant être) placées sur une (des) réserve(s) non-distribuable(s) selon les exigences légales ou statutaires, à chaque fois tel que mentionné dans les Comptes Intérimaires concernés (sans, afin d'éviter tout doute, double comptage) de sorte que:

$$MD = (BN + P + RC) - (PE + RL)$$

Où:

MD = Montant Disponible

BN = bénéfices nets (bénéfices reportés) (y compris les

P = toute prime d'émission librement distribuable et autres réserves librement distribuables

RC = le montant de la réduction du capital social et de la réduction de la réserve légale relative à la (aux) Classe(s) de Parts Sociales (devant être) annulée(s)

PE = pertes reportées) (y compris les pertes

RL = toutes sommes devant être placées sur une(des) réserve(s) non-distribuables selon les exigences légales ou statutaires

Valeur d'Annulation par Part Sociale Signifie division du montant Montant résultant de, la Total d'Annulation concerné par le nombre de parts sociales émises dans la (les) classe(s) parts sociales devant être rachetées et annulées.

Comptes Intérimaires Signifie les comptes intérimaires de la Société à la Date des Comptes Intérimaires concernés.

Date des Comptes Intérimaires Signifie la date ne dépassant pas huit (8) jours avant la date du rachat et de l'annulation de la (des) classe(s) de parts sociales concernée(s).

Montant Total d'Annulation Signifie le montant déterminé par l'assemblée générale des associés comme montant total d'annulation au moment du rachat et de l'annulation d'une ou plusieurs classes de parts sociales dans les limites du Montant Disponible.

Souscription et Paiement

Les statuts de la Société ayant été ainsi établis par les parties comparantes, celles-ci ont souscrit et intégralement libéré les cent soixante-treize mille huit cent trente (173.830) parts sociales comme suit:

Souscripteurs	Nombre de parts sociales
Riverwood Capital Partners L.P.	12.912 classe A, 12.912 classe B, 12.912 classe C, 12.912 classe D, 12.912 classe E, 12.912 classe F, 12.912 classe G, 12.912 classe H, 12.912 classe I, 12.912 classe J.
Riverwood Capital Partners (Parallel - A) L.P.	4.471 classe A, 4.471 classe B, 4.471 classe C, 4.471 classe D, 4.471 classe E, 4.471 classe F, 4.471 classe G, 4.471 classe H, 4.471 classe I, 4.471 classe J.
Total	173.830

Les parts sociales ainsi souscrites sont entièrement libérées par paiement en espèces de sorte que la somme de dix-sept mille trois cent quatre-vingt-trois dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 17.383,-) est à la disposition de la Société. Preuve du paiement du prix de souscription a été donnée au notaire instrumentant.

Dépenses, Evaluation

Les frais, dépenses, rémunérations, charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société du fait de sa constitution sont évaluées à environ huit cents euros (EUR 800,-).

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt, les associés ont pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est fixé au:

5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg

2. Les personnes ou entités suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée sous réserve des statuts de la Société, dans la classe mentionnée ci-dessous:

Nom	Adresse	Date de naissance/ numéro d'immatriculation	Ville et pays / juridiction de constitution	Classe
Riverwood Capital Partners L.P.	c/o Maples Corporate Services Limited, PO Box 309, Uglan House, Grand Cayman, KY1-1104, Iles Cayman	29507	Iles Cayman	A
Michael Marks	70 Willow Road, Suite 100 Menlo Park, CA 94025 Etats-Unis d'Amérique	31 décembre 1950	Illinois, Etats-Unis d'Amérique	A
Thomas Smach	70 Willow Road, Suite 100 Menlo Park, CA 94025 Etats-Unis d'Amérique	5 mai 1960	New York, Etats- Unis d'Amérique	A
Yves Cheret	5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg	1 ^{er} mai 1966	Eupen (Belgique)	B

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date de la constitution et se termine le 31 décembre 2011.

Le notaire soussigné qui connaît et parle la langue anglaise, a déclaré par la présente qu'à la demande du comparant, le présent acte a été rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; à la demande du même comparant et en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais primera.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: P. Santer, DELOSCH.

Enregistré à Redange/Attert, le 10 mars 2011. Relation: RED/2011/542. Reçu soixante-quinze (75,-) euros.

Le Releveur (signé): KIRSCH.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Rambrouch, le 24 mars 2011.

Référence de publication: 2011043369/684.

(110048711) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2011.

Mariram S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 34.374.

Les comptes annuels au 30 juin 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011062935/9.

(110070267) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2011.

Masterplan International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6637 Wasserbillig, 84, Esplanade de la Moselle.

R.C.S. Luxembourg B 90.097.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LUDWIG CONSULT S.A.R.L.

EXPERT COMPTABLE - FIDUCIAIRE

L-6783 GREVENMACHER - 31, OP DER HECKMILL

Signature

Référence de publication: 2011062936/13.

(110070928) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2011.

MB Amis S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7254 Bereldange, 3, rue de Steinsel.

R.C.S. Luxembourg B 100.398.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011062939/10.

(110070840) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2011.

R.E. RO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 128.500.

EXTRAIT

L'Adresse de Monsieur Domenico Piovesana, Administrateur + président du conseil d'administration est actuellement Via A. Fogazzaro, 3 – CH-6901 Lugano (Suisse) au lieu et place de Via F. Pelli, 2 – CH-6900 Lugano (Suisse).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 09 mai 2011.

Le Mandataire

Référence de publication: 2011063010/13.

(110070891) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2011.

R.E.I. Renewable Energy International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 131.042.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour R.E.I. Renewable Energy International S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2011063011/11.

(110071041) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2011.

R.H. Immobilière, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8067 Bertrange, 16, rue du Charron.

R.C.S. Luxembourg B 70.843.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011063012/10.

(110070836) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2011.

RealNetworks International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2632 Findel, route de Trèves, Business Center.

R.C.S. Luxembourg B 136.269.

Extrait de la décision de l'associé unique en date du 18 avril 2011

L'associé unique a pris la décision suivante:

- Monsieur Niels Aakrann, né le 7 juillet 1954 à Oslo (Norvège), demeurant au 18, rue Gritt à L-6185 Gonderange, est nommé comme gérant de la société avec effet immédiat et pour une période indéterminée;

- Monsieur Eric Rinker, né le 12 janvier 1969 à Washington (USA), demeurant professionnellement au 2601 Elliot Avenue, Seattle, Washington 98121, est nommé comme gérant de la société avec effet immédiat et pour une période indéterminée;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 mai 2011.

Signature

Le mandataire de la société

Référence de publication: 2011063013/18.

(110070947) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2011.

Risanamento Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 100.125.050,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 35, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 117.946.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale des associés tenue le 27 avril 2011

Résolution:

Le mandat du réviseur d'entreprises venant à échéance, l'assemblée décide de nommer pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2011 comme suit:

PricewaterhouseCoopers S.à r.l., 400 route d'Esch, L-1014 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE EUROPEENNE BANQUE

Société Anonyme

Signatures

Agent Administratif

Référence de publication: 2011063015/18.

(110071010) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2011.

Risanamento Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 35, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 117.946.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE EUROPEENE DE BANQUE

Société Anonyme

Signatures

Agent Administratif

Référence de publication: 2011063016/13.

(110071016) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2011.

Russian Asset MBS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 125.377.

*Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire de la société en date du 5 mai 2011
(l'«Assemblée»)*

L'Assemblée accepte la démission de James Macdonald en tant qu'administrateur de la Société avec effet au 5 mai 2011.

L'Assemblée décide de nommer en tant que nouvel administrateur de la Société, avec effet au 5 mai 2011 et ce pour une période de 5 ans. Le mandat du nouvel administrateur sera renouvelé lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2016:

- Laurent Bélik, né le 2 septembre 1974 à Ixelles, Belgique avec adresse professionnelle au 9B, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg;

À Luxembourg, le 6 mai 2011.

Pour extrait conforme

Signatures

L'agent domiciliataire

Référence de publication: 2011063017/19.

(110070433) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2011.

Rendies S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 40.801.

En application de l'article 3 (1) de la loi du 31 mai 1999 régissant la domiciliation des sociétés, la société Mayfair Trust Sàrl, en sa qualité de domiciliataire, dénonce avec effet au 1^{er} mai 2011 le siège social établi au 1 Val Ste Croix, L-1371 Luxembourg de la société anonyme, RENDIES SA, RCS Luxembourg B40801.

Luxembourg, le 9 mai 2011.

Mayfair Trust Sàrl

Signature

Gérant

Référence de publication: 2011063019/13.

(110070854) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2011.

Triton III LuxCo B 12 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 43, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 159.798.

—
STATUTES

In the year two thousand and eleven, on the twenty-first day of the month of March.
Before Maître Edouard Delosch, notary, residing in Rambrouch, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared the following:

- Triton III LuxCo A 12 S.à r.l., a société à responsabilité limitée, governed by the laws of Luxembourg, having a share capital of EUR 12,500.-, and having its registered office at 43, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, in the process of being registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies (“T3L A 12”),

represented by M^e Michael JONAS, lawyer, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 21 March 2011.

The above-mentioned proxy, signed “ne varietur” by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as above-mentioned, requested the undersigned notary to draw up the articles of incorporation of a société à responsabilité limitée which is herewith established as follows:

Chapter I. Form, Name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Form, Name. There is established by the shareholders a société à responsabilité limitée (the “Company”) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, especially the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, by article 1832 of the Civil Code, as amended, and by the present articles of incorporation (the “Articles of Incorporation”).

The Company is initially composed of one (1) shareholder. At no time the number of the shareholders may exceed forty (40) shareholders.

The Company will exist under the name of “Triton III LuxCo B 12 S.à r.l.”.

Art. 2. Registered Office. The Company will have its registered office in the municipality of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the municipality of Luxembourg by a resolution of the Board of Managers.

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Board of Managers.

In the event that in the view of the Board of Managers extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, it may temporarily transfer the registered office abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by one of the bodies or persons entrusted with the management of the Company.

Art. 3. Object. The object of the Company is the acquisition and holding of interests in the Grand Duchy of Luxembourg and/or in foreign undertakings, as well as the administration, development and management of such holdings.

The Company may provide any financial assistance to the undertakings forming part of the group of the Company such as, among others, the providing of loans and the granting of guarantees or securities in any kind or form.

The Company may also use its funds to invest in real estate and in intellectual property rights in any kind or form.

The Company may borrow in any kind or form and issue bonds or notes.

In a general fashion the Company may carry out any commercial, industrial or financial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

It may be dissolved by decision of the single shareholder or by a decision of the general meeting of shareholders, as the case may be, voting with the quorum and majority rules provided by law.

Chapter II. Capital, Shares

Art. 5. Subscribed capital. The issued capital of the Company is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) represented by one million two hundred fifty thousand (1,250,000) shares (the “Shares”). Each issued share has a nominal value of one cent (EUR 0.01) and is fully paid up.

Any share premium paid in respect of any Shares upon their issuance shall be allocated to a share premium account (the “Share Premium Account”) of the Company.

The Share Premium Account may be incorporated into the share capital of the Company, against the issuance of new Shares, subject to the provisions of the Articles of Incorporation. Moreover, the amount of Share Premium Account may be used to provide for the payment of Shares, which the Company may redeem from its respective shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders, or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 6. Shares. Each share entitles its owner to a fraction in the profits and assets of the Company as defined by the present Articles of Incorporation and to one vote at the general meetings of shareholders. Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of Incorporation of the Company and the resolutions of the single shareholder or of the general meeting of shareholders, as the case may be.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common attorney-in-fact, whether appointed among them or not.

All shares may only be transferred among shareholders as well as to non-shareholders with the authorisation of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the capital.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a deed under private seal. Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in pursuance of article 1690 of the Civil Code.

The Company may repurchase its own shares in accordance with the provisions of the law.

Art. 7. Increase and Reduction of capital. The subscribed capital of the Company may be increased or reduced one or several times by a resolution of the single shareholder or, as the case may be, by a resolution of the general meeting of shareholders voting with the quorum and majority rules set by article 19 of these Articles of Incorporation or, as the case may be, by the law for any amendment of these Articles of Incorporation.

Art. 8. Incapacity, Bankruptcy or Insolvency of a shareholder. The death, incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting the single shareholder or any of the shareholders, as the case may be, does not put the Company into liquidation.

Chapter III. Board of managers, Statutory auditors

Art. 9. Board of Managers. The Company will be managed and administered by a board of managers (referred to as the “Board of Managers”) composed of at least two members who need not be shareholders (the “Managers”).

The Managers will be elected by the single shareholder or by the general meeting of shareholders, as the case may be, which will determine their number and the period of their mandate. They will hold office until their successors are elected. They are re-eligible, but they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the single shareholder or by a resolution of the general meeting of shareholders, as the case may be. Each Manager may as well resign. The single shareholder or the general meeting of shareholders, as the case may be, decide upon the compensation of each Manager.

The single shareholder or the general meeting of shareholders, as the case may be, may decide to appoint one or several Class A Manager(s) and one or several Class B Manager(s).

Art. 10. Meetings of the Board of Managers. The Board of Managers may appoint from among its members a chairman (the “Chairman”). It may also appoint a secretary, who need not be a Manager and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Managers and of the shareholder(s).

The Board of Managers will meet upon call by the Chairman or by any other Manager.

The Chairman, if any, will preside at all meetings of the Board of Managers and of the shareholder(s) (if any), except that in his absence the Board of Managers may appoint another Manager and the general meeting of shareholders may appoint any other person as chairman pro tempore by vote of the majority present or represented at such meeting.

Except in cases of urgency or with the prior consent of all those entitled to attend, at least one week’s notice of board meetings shall be given in writing, by fax or by e-mail. Any such notice shall specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted. The notice may be waived by the consent in writing, by fax or by e-mail of each Manager. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Managers.

Every board meeting shall be held in the Grand Duchy of Luxembourg or such other place as the Board of Managers may from time to time determine.

Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing another Manager as his proxy. Any member of the Board of Managers may represent one or several other members of the Board of Managers.

Subject to the following, a quorum of the Board of Managers shall be the presence or the representation of a majority of the Managers holding office. If Class A and Class B Managers have been appointed, a quorum of the Board of Managers shall be the presence or the representation of a majority of the Managers holding office comprising at least one Class A Manager and one Class B Manager. Decisions will be taken by a majority of the votes of the Managers present or represented at such meeting.

A conference telephone call during which a quorum of the Managers as above-mentioned participates in the call shall be valid as meeting of the board provided written minutes reflecting the decisions adopted during such telephone conference call signed by all the Managers attending such telephone conference call are made.

In case of urgency, a written decision, signed by all the Managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several Managers.

Art. 11. Minutes of meetings of the Board of Managers. The minutes of any meeting of the Board of Managers will be signed by the Chairman of the meeting and by the secretary (if any). Any proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the Chairman and by the secretary (if any) or by any two members of the Board of Managers.

Art. 12. Powers of the Board of Managers. The Board of Managers is vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object. All powers not expressly reserved by law or by the Articles of Incorporation to the single shareholder or the general meeting of shareholders, as the case may be, are in the competence of the Board of Managers.

Art. 13. Delegation of Powers. The Board of Managers may delegate special powers or proxies, or entrust determined permanent or temporary functions to persons or agents, chosen by it.

Art. 14. Conflict of Interests. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the Managers or any officer of the Company has a personal interest in, or is a manager, associate, member, officer or employee of such other company or firm. Except as otherwise provided for hereafter, any Manager or officer of the Company who serves as a manager, associate, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Notwithstanding the above, in the event that any Manager of the Company may have any personal interest in any transaction of the Company, he shall make known to the Board of Managers such personal interest and shall not consider or vote on any such transaction, and such transaction and such Manager's or officer's interest therein shall be reported to the single shareholder or to the next general meeting of shareholders, as the case may be.

Art. 15. Representation of the Company. Subject to the following, the Company will be bound towards third parties by the joint signatures of two Managers or by the joint signatures or single signature of any persons to whom such signatory power has been delegated by the Board of Managers, within the limits of such power.

However if the single shareholder or the general meeting of shareholders, as the case may be, has appointed one or several Class A Manager(s) and one or several Class B Manager(s), the Company will be bound towards third parties by the joint signatures of one Class A Manager and one Class B Manager or by the joint signatures or single signature of any persons to whom such signatory power has been delegated by the Managers, within the limits of such power.

Art. 16. Statutory Auditors. The supervision of the operations of the Company may be, and shall be in the cases provided by law, entrusted to one or more auditors who need not to be shareholders.

The auditors, if any, will be elected by the single shareholder or by the general meeting of shareholders, as the case may be, which will determine their number, for a period not exceeding six years, and they will hold office until their successors are elected. They are re-eligible, but they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the single shareholder or by a resolution of the general meeting of shareholders, as the case may be.

Chapter IV. Meeting of shareholders

Art. 17. General meeting of shareholders. If the Company is composed of one single shareholder, the latter exercises the powers granted by law to the general meeting of shareholders. Articles 194 to 196 and 199 of the law of 10 August 1915, are not applicable in such a case.

If the Company is composed of no more than twenty-five (25) shareholders, the decisions of the general meeting of shareholders may be taken by a vote in writing on the text of the resolutions to be adopted which will be sent by the Board of Managers to the shareholders by registered mail. In this latter case, the shareholders are under the obligation to, within a time period of fifteen days as from the receipt of the text of the proposed resolution, cast their written vote and mail it to the Company.

Unless there is only one single shareholder, the shareholders may meet in a general meeting of shareholders upon call in compliance with Luxembourg law by the Board of Managers, subsidiarily, by the auditor(s) or, more subsidiarily, by shareholders representing half the corporate capital. The notice sent to the shareholders in accordance with the law will specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted.

If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

A shareholder may act at any meeting of the shareholders by appointing in writing, by fax or e-mail as his proxy another person who need not be a shareholder.

General meeting of shareholders, including the annual general meeting, may be held abroad if, in the judgment of the Board of Managers, which is final, circumstances of force majeure so require.

Art. 18. Powers of the meeting of shareholders. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

Subject to all the other powers reserved to the Board of Managers by law or by the Articles of Incorporation, it has the broadest powers to carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

Art. 19. Procedure, Vote. Any resolution whose purpose is to amend the present Articles of Incorporation or whose adoption is subject by virtue of the law to the quorum and majority rules set for the amendment of the Articles of Incorporation, or, by virtue of these Articles of Incorporation, as the case may be, will be taken by a majority of shareholders representing at least three quarters of the capital.

Except as otherwise required by law or by the present Articles of Incorporation, all other resolutions will be taken by shareholders representing more than half of the capital.

One vote is attached to each share.

Copies or extracts of the minutes of the meeting to be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the Chairman or by any member of the Board of Managers.

Chapter V. Financial year, Distribution of profits

Art. 20. Financial Year. The Company's financial year starts on the first day of January of each year and ends on the last day of December of the same year.

Art. 21. Adoption of annual accounts. At the end of each financial year, the accounts are closed. The Board of Managers draws up the annual accounts, in accordance with the law.

The annual accounts are submitted to the single shareholder or, as the case may be, to the general meeting of shareholders for approval.

Each shareholder or its attorney-in-fact may peruse these annual accounts at the registered office of the Company. If the Company is composed of more than 25 shareholders, such right may only be exercised within a time period of fifteen days preceding the date set for the annual general meeting of shareholders.

Art. 22. Appropriation of Profits. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. That allocation will cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company.

Subject to the following, the single shareholder or the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of. It may decide to allocate the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision reserve, to carry it forward to the next following financial year or to distribute it to the shareholders as dividend.

In the event of a payment of a dividend, such dividends will be apportioned to the holders of the Shares in proportion to their aggregate contributions to the Company to subscribe for the shares held by them (including any share premium paid).

Subject to the conditions set by the Laws and in compliance with the foregoing provisions, the Manager(s) or, as the case may be, the Board of Managers may pay out an advance payment on dividends to the shareholders. The Manager(s) or, as the case may be, the Board of Managers determine(s) the amount and the date of payment of any such advance payment.

Chapter VI. Dissolution, Liquidation

Art. 23. Dissolution, Liquidation. The Company may be dissolved by a decision of the single shareholder or by a decision of the general meeting of shareholders voting with the same quorum and majority as set out in article 17 of these Articles of Incorporation, unless otherwise provided by law.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the single shareholder or by the general meeting of shareholders, which will determine their powers and their compensation.

After the payment of all debts and charges against the Company and of the expenses of liquidation, the net assets shall be apportioned to the holders of Shares as follows: after repayment of each shareholders' capital contribution (including any share premium paid), the net liquidation proceeds will be apportioned to the holders of Shares in proportion to their aggregate contributions to the Company to subscribe for the Shares held by them (including any share premium paid).

Chapter VII. Applicable law

Art. 24. Applicable Law. All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the Luxembourg law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

Subscription - Payment

The articles of incorporation of the Company having thus been drawn up,

- T3L A 12, represented as described above, subscribed for one million two hundred fifty thousand (1,250,000) Shares.
- All these new shares have been fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) is forthwith at the free disposal of the Company.

Proof of all such payments has been given to the undersigned notary who states that the conditions provided for in article 183 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, have been observed.

Transitory measure

Exceptionally the first financial year shall begin on the day of incorporation of the Company and end on 31 December 2011.

Resolutions of the shareholders' meeting

First Resolution

The general meeting of shareholders resolved to establish the registered office at 43, avenue John F. Kennedy (3rd floor), L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Second Resolution

The shareholders resolved to set at two (2) the number of Managers and further resolved to appoint the following as Managers for a unlimited period of time:

- (i) Mr Lars Frankfelt, company director, born on 20 July 1956 in Stockholm (Sweden), with professional address at 29 Esplanade (1st Floor), St. Helier, Jersey, JE3 3QA, Channel Islands, as Class A Manager; and
- (ii) Ms Charlmaine Vella, chartered accountant, born on 26 December 1969 in Rabat (Malta), with professional address at 29 Esplanade (1st Floor), St. Helier, Jersey, JE2 3QA, Channel Islands, as Class B Manager.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately nine hundred (EUR 900.-).

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who are known to the notary by his/her surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le vingt-et-un mars.

Par devant Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Rambrouch (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

- Triton III LuxCo A 12 S.à r.l., une société à responsabilité limitée, régie par le droit du Grand-Duché de Luxembourg, ayant pour capital social EUR 12.500,-, ayant son siège social au 43, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, et en cours d'inscription au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg («T3L A 12»),

représentée par M^e Michael JONAS, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 21 mars 2011.

Laquelle procuration, signée «ne varietur» par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est constituée par les présentes:

Chapitre I^{er}. Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Forme, Dénomination. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée (la «Société») régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, notamment par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, par l'article 1832 du Code Civil, tel que modifié, ainsi que par les présents statuts (les «Statuts»).

La Société comporte initialement un (1) associé. En aucun cas les associés ne peuvent dépasser quarante (40) associés. La Société adopte la dénomination sociale «Triton III LuxCo B 12 S.à r.l.»

Art. 2. Siège social. Le siège social est établi dans la Commune de Luxembourg.

Il peut être transféré dans tout autre endroit de la Commune de Luxembourg par décision du Conseil de Gérance.

Des succursales ou autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché de Luxembourg, soit à l'étranger par une décision du Conseil de Gérance.

Au cas où le Conseil de Gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social compromettent l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements sont imminents, il pourra transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance de tout intéressé par l'un des organes ou par l'une des personnes qui est en charge de la gestion de la Société.

Art. 3. Objet. La Société a pour objet la prise de participations et la détention de participations dans toutes entreprises du Grand-Duché de Luxembourg ou étrangères ainsi que l'administration, la gestion et la mise en valeur de ses participations.

La Société peut accorder toute assistance financière à des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, notamment des prêts, garanties ou sûretés dans quelque forme que ce soit.

Elle peut employer ses fonds en investissant dans l'immobilier ou les droits de propriété intellectuelle ou dans tout autre actif mobilier ou immobilier sous quelque forme que ce soit.

Elle peut emprunter sous toutes formes et procéder à l'émission privée d'obligations.

D'une manière générale, la Société peut effectuer toutes opérations commerciales, industrielles ou financières qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Elle peut être dissoute à tout moment par décision de l'associé unique ou par résolution adoptée par l'assemblée générale des associés, selon le cas, suivant les règles de quorum et de majorité prévues par la loi.

Chapitre II. Capital, Actions

Art. 5. Capital social souscrit. Le capital souscrit de la Société s'élève à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales (les «Parts Sociales»). Chaque part sociale a une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) et est entièrement libérée.

Toute prime d'émission payée lors de l'émission de Parts Sociales doit être affectée à un compte de prime d'émission (le «Compte de Prime d'émission des Parts Sociales») de la Société.

Le Compte de Prime d'émission des Parts Sociales peut être incorporé dans le capital social de la Société, en échange respectivement de l'émission de nouvelles Parts Sociales, conformément aux dispositions des Statuts. En outre, le Compte de Prime d'émission des Parts Sociales peut être utilisé pour effectuer le remboursement de Parts Sociales, que la Société peut racheter aux associés respectifs, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions, respectivement, aux associés détenant des Parts Sociales ou pour être affecté à la réserve légale.

Art. 6. Parts Sociales. Chaque part sociale confère à son propriétaire le droit à une fraction des bénéfices de la Société et dans tout l'actif social tel que défini par aux présents statuts ainsi qu'une voix à l'assemblée générale des associés. La propriété d'une part sociale emporte de plein droit adhésion aux statuts de la Société ainsi qu'aux décisions de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, selon le cas.

Chaque part est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun choisi parmi eux ou en dehors d'eux.

Toute cession de parts sociales entre associés ou à des non-associés requiert l'approbation de l'assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé. De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après avoir été signifiées à la Société ou acceptées par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.

La Société peut racheter ses propres parts sociales conformément aux dispositions légales.

Art. 7. Augmentation et Réduction du capital social. Le capital social souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois, par une résolution de l'associé unique, ou, selon le cas, par une résolution de l'assemblée générale des associés adoptée aux conditions de quorum et de majorité exigées par l'article 19 de ces Statuts ou, selon le cas, par la loi pour toute modification des Statuts.

Art. 8. Incapacité, Faillite ou Déconfiture d'un associé. Le décès, l'incapacité, la faillite ou la déconfiture ou tout autre événement similaire de l'associé unique ou, selon le cas, de l'un des associés n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Chapitre III. Conseil de gérance, Commissaires aux comptes

Art. 9. Conseil de Gérance. La Société est gérée et administrée par un Conseil de Gérance (ci-après le «Conseil de Gérance») composé de deux membres au moins, associés ou non (ci-après les «Gérants»).

Les Gérants sont nommés par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés, selon le cas, qui détermine leur nombre et la durée de leur mandat. Ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif par décision de l'associé unique ou des associés, selon le cas. Chaque Gérant peut pareillement se démettre de ses fonctions. L'associé unique ou l'assemblée générale des associés, selon le cas, décidera de la rémunération de chaque Gérant.

L'associé unique ou l'assemblée générale des associés, selon le cas, pourra nommer un ou plusieurs Gérants de Catégorie A et un ou plusieurs Gérants de Catégorie B.

Art. 10. Réunions du Conseil de Gérance. Le Conseil de Gérance peut choisir parmi ses membres un président (ci-après le «Président»). Il peut choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être Gérant et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance et de ceux des assemblées générales des associés.

Le Conseil de Gérance se réunit sur convocation du Président ou par tout Gérant.

Le Président, s'il y en a un, préside toutes les assemblées générales des associés et toutes les réunions du Conseil de Gérance, mais en son absence l'assemblée générale des associés ou le Conseil de Gérance désignera à la majorité des personnes présentes ou représentées un autre président pro tempore.

Avis par écrit, par télécopieur ou par e-mail de toute réunion du Conseil de Gérance est donné à tous les Gérants au moins une (1) semaine avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence ou avec l'accord de tous ceux qui ont droit d'assister à cette réunion. La convocation indique le lieu, la date et l'heure de la réunion et contient l'ordre du jour et la nature des affaires sur lesquels il convient de discuter. Il peut être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment par écrit, par télécopieur ou par e-mail de chaque Gérant. Une convocation spéciale n'est pas requise pour les réunions se tenant à une date et à un endroit déterminé dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil de Gérance.

Toute réunion du Conseil de Gérance se tient au Grand-Duché de Luxembourg ou à tout autre endroit que le Conseil de Gérance peut de temps en temps déterminer.

Tout Gérant peut se faire représenter aux réunions du Conseil de Gérance en désignant un autre Gérant comme son mandataire. Tout membre du Conseil de Gérance peut représenter un ou plusieurs autres membres du Conseil de Gérance.

Sous réserve de ce qui suit, le Conseil de Gérance ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité des Gérants est présente ou représentée. Si des Gérants de Catégorie A ou de Catégorie B ont été nommés, le Conseil de Gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des gérants est présente ou représentée, un tel quorum comprenant au moins un Gérant de catégorie A et un Gérant de Catégorie B. Les décisions sont prises à la majorité des voix des Gérants présents ou représentés lors de la réunion.

Une conférence téléphonique à laquelle participe le quorum de Gérants prévu ci-avant constitue une réunion du Conseil de Gérance valable sous condition qu'un procès-verbal reprenant les décisions prises lors de la conférence par téléphone signé par tous les Gérants participant à cette conférence par téléphone soit dressé.

En cas d'urgence, une décision écrite signée par tous les Gérants est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Une telle décision peut être documentée par un ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu, signés chacun par un ou plusieurs Gérants.

Art. 11. Procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance. Les procès-verbaux de toute réunion du Conseil de Gérance sont signés par le président de la réunion et par le secrétaire (s'il y en a un). Les procurations restent annexées aux procès-verbaux.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux, destinés à servir en justice ou ailleurs, sont signés par le président et par le secrétaire (s'il y en a un) ou par deux Gérants.

Art. 12. Pouvoirs du Conseil de Gérance. Le Conseil de Gérance a les pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles pour la réalisation de l'objet social de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément par la loi ou par les Statuts à l'associé unique ou, selon le cas, aux associés sont de la compétence du Conseil de Gérance.

Art. 13. Délégation de pouvoirs. Le Conseil de Gérance peut conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions déterminées, permanentes ou temporaires, à des personnes ou agents de son choix.

Art. 14. Conflit d'Intérêts. Aucun contrat ou autre opération entre la Société et d'autres sociétés ou firmes n'est affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs Gérants ou fondés de pouvoirs de la Société y ont un intérêt personnel, ou en sont administrateur, gérant, associé, fondé de pouvoirs ou employé. Sauf dispositions contraires ci-dessous, un Gérant ou fondé de pouvoirs de la Société qui remplit en même temps des fonctions d'administrateur, de gérant, d'associé, de fondé de pouvoirs ou d'employé d'une autre société ou firme avec laquelle la Société contracte ou entre autrement en

relations d'affaires, n'est pas, pour le motif de cette appartenance à cette société ou firme, automatiquement empêché de donner son avis et de voter ou d'agir quant à toutes opérations relatives à un tel contrat ou une telle opération.

Nonobstant ce qui précède, au cas où un Gérant ou fondé de pouvoirs aurait un intérêt personnel dans une opération de la Société, il en avisera le Conseil de Gérance et il ne pourra prendre part aux délibérations ou émettre un vote au sujet de cette opération. Cette opération ainsi que l'intérêt personnel du Gérant ou du fondé de pouvoirs seront portés à la connaissance de l'associé unique ou des associés, selon le cas, au prochain vote par écrit ou à la prochaine assemblée générale des associés.

Art. 15. Représentation de la Société. Sous réserve de ce qui suit, vis-à-vis des tiers, la Société est engagée par la signature conjointe de deux Gérants, ou par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toutes personnes à qui un tel pouvoir de signature aura été conféré par le Conseil de Gérance, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Toutefois, si l'associé unique ou l'assemblée générale des associés, a nommé un ou plusieurs Gérant(s) de Catégorie A et un ou plusieurs Gérant(s) de Catégorie B, la Société sera engagée, vis-à-vis des tiers, par la signature conjointe d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B, ou par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toutes personnes à qui un tel pouvoir de signature aura été délégué par les Gérants, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 16. Commissaire aux comptes. Les opérations de la Société peuvent être surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes, associés ou non, et elle doit obligatoirement l'être dans les cas prévus par la loi.

Le ou les commissaires aux comptes, s'il y en a, sont nommés par l'associé unique ou par les associés, selon le cas, qui détermine leur nombre, pour une durée qui ne peut dépasser six ans, et ils restent en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif par décision de l'associé unique ou des associés.

Chapitre IV. Assemblée générale des associés

Art. 17. Assemblée générale des associés. Si la Société comporte un associé unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la loi à l'assemblée générale des associés. Dans ce cas les articles 194 à 196 ainsi que 199 de la loi du 10 août 1915 ne sont pas applicables.

Si la Société ne comporte pas plus de vingt-cinq (25) associés, les décisions des associés peuvent être prises par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel est envoyé par le Conseil de Gérance aux associés par lettre recommandée. Dans ce dernier cas les associés ont l'obligation d'émettre leur vote écrit et de l'envoyer à la Société dans un délai de quinze jours suivant la réception du texte de la résolution proposée.

A moins qu'il n'y ait qu'un associé unique, les associés peuvent se réunir en assemblées générales conformément aux conditions fixées par la loi, sur convocation par le Conseil de Gérance, ou à défaut, par le ou les commissaires aux comptes. La convocation envoyée aux associés en conformité avec la loi indique la date, l'heure et le lieu de l'assemblée et elle contient l'ordre du jour de l'assemblée générale ainsi que l'ordre du jour de l'assemblée générale.

Au cas où tous les associés sont présents ou représentés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit, par télécopieur ou par e-mail un mandataire, lequel peut ne pas être associé.

Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que se produisent des circonstances de force majeure qui sont appréciées souverainement par le Conseil de Gérance.

Art. 18. Pouvoirs de l'assemblée générale. Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

Sous réserve des autres pouvoirs réservés au Conseil de Gérance en vertu de la loi ou des Statuts, elle a les pouvoirs les plus larges pour décider ou ratifier tous actes relatifs aux opérations de la Société.

Art. 19. Procédure - Vote. Toute décision dont l'objet est de modifier les Statuts ou dont l'adoption est soumise par les Statuts, ou selon le cas, par la loi aux règles de quorum et de majorité fixée pour la modification des statuts, est prise par les associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Sauf disposition contraire de la loi ou des Statuts, toutes les autres décisions sont prises par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Chaque part donne droit à une voix.

Les copies ou extraits des procès-verbaux de l'assemblée à produire en justice ou ailleurs sont signés par le Président ou par un membre du Conseil de Gérance.

Chapitre V. Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 20. Année sociale. L'année sociale de la Société commence le premier jour du mois de janvier de chaque année et se termine le dernier jour du mois de décembre de la même année.

Art. 21. Approbation des comptes annuels. A la fin de chaque année sociale, les comptes sont arrêtés et le Conseil de Gérance dresse un inventaire des biens et des dettes et établit les comptes annuels conformément à la loi.

Les comptes annuels sont soumis à l'agrément de l'associé unique ou, selon le cas, de l'assemblée générale des associés.

Tout associé, ainsi que son mandataire, peut prendre au siège social communication de ces documents. Si la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, ce droit ne peut être exercé que pendant les quinze jours qui précèdent la date de l'assemblée.

Art. 22. Affectation des bénéfices. Sur les bénéfices nets de la Société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteint dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

L'associé unique ou les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets selon les conditions suivantes. Ils peuvent décider de verser la totalité ou une part du solde à un compte de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau ou de le distribuer comme dividendes.

S'il est distribué comme dividendes, ces dividendes seront répartis entre les détenteurs de Parts Sociales en proportion avec leur contribution totale à la Société pour souscrire aux parts sociales qu'ils détiennent (y compris les primes d'émission payées).

Le ou les Gérant(s) ou, selon le cas, le Conseil de Gérance peuvent procéder à un versement d'acomptes sur dividendes aux associés dans les conditions établies par la Loi et conformément aux dispositions qui précèdent. Le ou les Gérant(s) ou, selon le cas, le Conseil de Gérance déterminent le montant et la date de paiement de ces acomptes.

Chapitre VI. - Dissolution, Liquidation

Art. 23. Dissolution, Liquidation. La Société peut être dissoute par une décision de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles prévues à l'article 17 des Statuts, sauf dispositions contraires de la loi.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation s'effectue par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (personnes physiques ou morales), nommés par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société et de tous les frais de liquidation, l'actif net est réparti entre les détenteurs de Parts Sociales de la manière suivante: après le remboursement de la contribution de chaque associé au capital (y compris les primes d'émission payées), le produit net de la liquidation sera reparti entre les détenteurs de Parts Sociales en proportion de leur participation totale à la Société pour souscrire aux actions qu'ils détiennent (comprenant toute prime d'émission payée).

Chapitre VII. Loi applicable

Art. 24. Loi applicable. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts sont réglées conformément à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Souscription et Paiement

Les statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés,

- T3L A 12, représentée tel que mentionné ci-dessus, a souscrit à un million deux cent cinquante mille (1.250.000) Parts Sociales;

- Toutes ces nouvelles actions ont été libérées intégralement en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société.

La preuve de tous ces paiements a été apportée au notaire instrumentaire qui constate que les conditions prévues aux articles 183 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été respectées.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commencera à la date de constitution de la Société et s'achèvera le 31 décembre 2011.

Assemblée générale extraordinaire

Première Résolution

L'assemblée générale des associés a décidé d'établir le siège social au 43, avenue John F. Kennedy (3^{ème} étage), L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Deuxième Résolution

L'assemblée générale des associés a décidé de fixer à deux (2) le nombre de Gérants et a décidé de plus de nommer les personnes suivantes pour une période indéterminée:

(i) Monsieur Lars Frankfelt, directeur de sociétés, né le 20 juillet 1956 à Stockholm (Suède), ayant son adresse professionnelle au 29 Esplanade (1st Floor), St. Helier, Jersey, JE3 3QA, Îles Anglo-Normandes, comme Gérant de Catégorie A; et

(ii) Madame Charlmaine Vella, expert-comptable, née le 26 décembre 1969 à Rabat (Malte), ayant son adresse professionnelle au 29 Esplanade (1st Floor), St. Helier, Jersey, JE2 3QA, îles Anglo-Normandes, comme Gérant de Catégorie B.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ neuf cents euros (EUR 900,-).

Le notaire soussigné qui connaît et parle la langue anglaise, a déclaré par la présente qu'à la demande du comparant, le présent acte a été rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; à la demande du même comparant et en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais primera.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: M. Jonas, DELOSCH.

Enregistré à Redange/Attert, le 22 mars 2011. Relation: RED/2011/626. Reçu soixante-quinze (75,-) euros

Le Receveur (signé): KIRSCH.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Rambrouch, le 23 mars 2011.

Référence de publication: 2011043424/505.

(110048917) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2011.

Roba S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4963 Clemency, 8, rue Haute.

R.C.S. Luxembourg B 134.566.

Le Bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011063021/10.

(110070787) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2011.

Rollasun S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1249 Luxembourg, 3-11, rue du Fort Bourbon.

R.C.S. Luxembourg B 133.629.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011063023/10.

(110070243) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2011.

RP Rushmore S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 137.193.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011063024/10.

(110071072) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2011.

Rutland S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12F, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 107.766.

Les comptes annuels au 31 août 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour RUTLAND S.A.

Signatures

Référence de publication: 2011063026/11.

(110070612) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2011.

Securely Transferred Auto Receivables II Limited, Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 158.526.

—
*Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire de la société en date du 5 mai 2011
(l'«Assemblée»)*

L'Assemblée accepte la démission de James Macdonald en tant qu'administrateur de la Société avec effet au 5 mai 2011.

L'Assemblée décide de nommer en tant que nouvel administrateur de la Société, avec effet au 5 mai 2011, et ce pour une période de 5 ans. Le mandat du nouvel administrateur sera renouvelé lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2016:

- Laurent Bélik, né le 2 septembre 1974 à Ixelles, Belgique avec adresse professionnelle au 9B, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg;

À Luxembourg, le 6 mai 2011.

Pour extrait conforme

Signatures

L'agent domiciliataire

Référence de publication: 2011063029/19.

(110070456) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2011.

Silver Arrow S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 111.345.

—
*Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire de la société en date du 5 mai 2011
(l'«Assemblée»)*

L'Assemblée accepte la démission de James Macdonald en tant qu'administrateur de la Société avec effet au 5 mai 2011.

L'Assemblée décide de nommer en tant que nouvel administrateur de la Société, avec effet au 5 mai 2011 et ce pour une période de 5 ans. Le mandat du nouvel administrateur sera renouvelé lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2016:

- Laurent Bélik, né le 2 septembre 1974 à Ixelles, Belgique avec adresse professionnelle au 9B, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg;

À Luxembourg, le 6 mai 2011.

Pour extrait conforme

Signatures

L'agent domiciliataire

Référence de publication: 2011063031/19.

(110070436) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2011.

Soremartec, Société de Recherches Techniques et de Marketing, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-2632 Findel, 2, rue de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 20.161.

—
Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire en date du 28 février 2011

L'Assemblée de la Société a décidé de ne pas renouveler le mandat d'administrateur de Monsieur Antonio Fassinotti.

L'Assemblée de la Société a décidé de nommer comme administrateur Monsieur Jorge DE MORAGAS, né le 20 novembre 1956 à Minesota (Etats Unis d'Amérique) et demeurant à Luxembourg, L-1160, 32, boulevard d'Avranches. Son mandat expirera au terme de l'assemblée générale ordinaire chargée d'approuver les comptes annuels relatifs à l'exercice 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 9 mai 2011.

Référence de publication: 2011063034/15.

(110070495) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2011.

Spotclark S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 1.119.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 18-20, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 112.470.

EXTRAIT

En date du 3 mai 2011, l'Associé unique a pris la résolution suivante:

- Le siège social de la société est transféré au «18-20 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg» avec effet au 1^{er} avril 2011.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 9 mai 2011.

Référence de publication: 2011063035/14.

(110071085) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2011.

Sterneckstrasse Beteiligungs GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2341 Luxembourg, 5, rue du Plébiscite.

R.C.S. Luxembourg B 153.698.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Sterneckstrasse Beteiligungs GmbH

SGG S.A.

Signatures

Mandataire

Référence de publication: 2011063037/13.

(110070562) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2011.

Sterneckstrasse Immobilien GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2341 Luxembourg, 5, rue du Plébiscite.

R.C.S. Luxembourg B 153.700.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Sterneckstrasse Immobilien GmbH

SGG S.A.

Signatures

Mandataire

Référence de publication: 2011063038/13.

(110070561) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2011.

Abbott Holding Subsidiary (Gibraltar) Limited Luxembourg S.C.S., Société en Commandite simple.

Capital social: USD 671.518.088,00.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 145.810.

In the year two thousand and eleven, on the twenty-ninth day of March.

Before Maître Francis Kessler, notary public residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

Is held an extraordinary general meeting of the shareholders of "Abbott Holding Subsidiary (Gibraltar) Limited Luxembourg S.C.S.", a Luxembourg "société en commandite simple", having its registered office at 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under num-

ber B 145.810, incorporated by a deed held under private seal on 24 March 2009, published in the "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations" ("Mémorial C") number 947 dated 6 May 2009, and whose articles of association have been lastly amended by a deed enacted by the undersigned notary on 18 February 2011, not yet published in the Mémorial C (the "Company").

The meeting is presided by Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, private employee, with professional address at 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

The chairman appoints as secretary Miss Sophie Henryon, private employee, with professional address at 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg and the meeting elects as scrutineer Miss Claudia Rouckert, private employee, with professional address at 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

The chairman requests the notary to act that:

I.- The shareholders present or represented and the number of shares held by them are shown on an attendance list. That list and proxies, signed by the appearing persons and the undersigned notary, shall remain here annexed to be registered with the present deed.

II.- As it appears from the attendance list, the 586,618,088 (five hundred eighty-six million six hundred eighteen thousand eighty-eight) shares of the Company with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda, of which the shareholders expressly state having been duly informed beforehand.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Waiving of notice right;

2. Increase of the share capital of the Company by an amount of USD 84,900,000 (eighty-four million nine hundred thousand United States Dollars) so as to raise it from its current amount of USD 586,618,088 (five hundred eighty-six million six hundred eighteen thousand eighty-eight United States Dollars) to USD 671,518,088 (six hundred seventy-one million five hundred eighteen thousand eighty-eight United States Dollars) by the issuance of (i) 79,806,000 (seventy-nine million eight hundred six thousand) new limited shares, with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each, (ii) 4,245,000 (four million two hundred forty-five thousand) new non-voting preferred limited shares, with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each and (iii) 849,000 (eight hundred forty-nine thousand) new unlimited shares, with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each, subject to the payment of a global share premium amounting to USD 764,100,000 (seven hundred sixty-four million one hundred thousand United States Dollars);

3. Subscription and payment by the contributors of all (i) the new limited shares, (ii) the new non-voting preferred limited shares and (iii) the new unlimited shares by way of contributions in kind;

4. New composition of the shareholding of the Company;

5. Amendment of the first paragraph of article 8 of the articles of association of the Company in order to reflect such action; and

6. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the shareholders of the Company, the following resolutions have been taken:

First resolution:

It is unanimously resolved that the shareholders of the Company waive their right to the prior notice of the current meeting, acknowledge being sufficiently informed on the agenda, consider being validly convened and therefore agree to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is further unanimously resolved that all the relevant documentation has been put at the disposal of the shareholders of the Company within a sufficient period of time in order to allow them to examine carefully each document.

Second resolution:

It is unanimously resolved to increase the share capital of the Company by an amount of USD 84,900,000 (eighty-four million nine hundred thousand United States Dollars), so as to raise it from its current amount of USD 586,618,088 (five hundred eighty-six million six hundred eighteen thousand eighty-eight United States Dollars) to USD 671,518,088 (six hundred seventy-one million five hundred eighteen thousand eighty-eight United States Dollars) by the issuance of (i) 79,806,000 (seventy-nine million eight hundred six thousand) new limited shares, with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each (the "New Limited Shares"), subject to the payment of a global share premium amounting to USD 718,254,000 (seven hundred eighteen million two hundred fifty-four thousand United States Dollars) (the "First Share Premium"), (ii) 4,245,000 (four million two hundred forty-five thousand) new non-voting preferred limited shares with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each (the "New Non-Voting Preferred Limited Shares"), subject to the payment of a global share premium amounting to USD 38,205,000 (thirty-eight million two hundred five thousand United States Dollars) (the "Second Share Premium"), and (iii) 849,000 (eight hundred forty-nine thousand) new unlimited shares, with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each, ("the New Unlimited Shares", and together with the New Limited Shares and the New Non-Voting Preferred Limited Shares, the "New Shares"), subject to the payment

of a global share premium amounting to USD 7,641,000 (seven million six hundred forty-one thousand United States Dollars) (the "Third Share Premium", and together with the First Share Premium and the Second Share Premium, the "Share Premiums"), the whole to be fully paid up through contributions in kind consisting of the Contributed Shares 1 and Contributed Shares 2 (as such terms are defined hereafter) respectively held by Abbott Holding (Gibraltar) Limited (the "Contributor 1") and Abbott Holding Subsidiary (Gibraltar) Limited (the "Contributor 2", and together with the Contributor 1, the "Contributors"), both companies organized under the laws of Gibraltar, having their registered office at 10/8 International Commercial Centre, Casemates Square, Gibraltar.

Third resolution:

It is unanimously resolved to accept the subscription and the payment by the Contributors of the New Shares and the payment of the Share Premiums through the contributions in kind as described below.

Intervention - Subscription - Payment

(a) Thereupon intervenes the Contributor 1, here represented by Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal, here annexed, who declares to subscribe the New Limited Shares and the New Non-Voting Preferred Limited Shares.

The issuance of the New Limited Shares and the New Non-Voting Preferred Limited Shares is also subject to the payment of the First Share Premium and the Second Share Premium. The New Limited Shares and the New Non-Voting Preferred Limited Shares, as well as the First Share Premium and the Second Share Premium, have been fully paid up by the Contributor 1 through a contribution in kind consisting of the Contributed Shares 1.

(b) Thereupon intervenes the Contributor 2, here represented by Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal, here annexed, who declares to subscribe the New Unlimited Shares.

The issuance of the New Unlimited Shares is also subject to the payment of the Third Share Premium. The New Unlimited Shares, as well as the Third Share Premium, have been fully paid up by the Contributor 2 through a contribution in kind consisting of the Contributed Shares 2.

Description of the contributions

The contributions made by the Contributors (the "Contributions") in exchange for the issuance of the New Shares and the payment of the Share Premiums, represent:

- 9,123 (nine thousand one hundred twenty-three) registered shares having a nominal value of CHF 1,000 (one thousand Swiss Francs) each, issued by Abbott Finance Company SA, a joint stock company organized and existing under the laws of Switzerland, having its registered office at Boulevard de Pérolles 18, in 1700 Fribourg, Switzerland ("Abbott Finance"), and representing approximately 99% (ninety-nine percent) of the entire subscribed share capital of Abbott Finance (the "Contributed Shares 1");

- 92 (ninety-two) registered shares having a nominal value of CHF 1,000 (one thousand Swiss Francs) each, issued by Abbott Finance and representing approximately 1% (one percent) of the entire subscribed share capital of Abbott Finance (the "Contributed Shares 2").

Valuation

The net value of the Contribution amounts to USD 849,000,000 (eight hundred forty-nine million United States Dollars).

Such valuation has been approved by the managers of the Company pursuant to a statement of contribution value dated 29 March 2011, which shall remain annexed to this deed to be submitted with it to the formality of registration.

Evidence of the Contribution's existence

A proof of the Contributions has been given to the Company.

Managers' intervention

Thereupon intervene:

a) Mr. AJ Shultz, manager of the Company, residing at 1115 Acorn Trail, Lake Forest, IL 60045, United States of America; and

b) Mrs. Kimberly Deloian, manager of the Company, residing at 18340 South Christine Court, Mokena, IL 60448, United States of America;

all represented by Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, prenamed, in accordance with the provisions of the statement of contribution value established on March 29th, 2011.

Acknowledging having been previously informed of the extent of their responsibility, legally bound as managers of the Company by reason of the Contributions, expressly agree with the description of these Contributions, with its valuation, and confirm the validity of the subscription and payment.

Fourth resolution:

As a consequence of the foregoing statements and resolutions, the shareholding of the Company is now composed of:

- Abbott Holding (Gibraltar) Limited: (i) 631,238,927 (six hundred thirty-one million two hundred thirty-eight thousand nine hundred twenty-seven) limited shares and (ii) 33,563,982 (thirty-three million five hundred sixty-three thousand nine hundred eighty-two) nonvoting preferred limited shares; and

- Abbott Holding Subsidiary (Gibraltar) Limited: (iii) 6,715,179 (six million seven hundred fifteen thousand one hundred seventy-nine) unlimited shares.

The notary acts that (i) the 631,238,927 (six hundred thirty-one million two hundred thirty-eight thousand nine hundred twenty-seven) limited shares, (ii) the 33,563,982 (thirty-three million five hundred sixty-three thousand nine hundred eighty-two) non-voting preferred limited shares and (iii) the 6,715,179 (six million seven hundred fifteen thousand one hundred seventy-nine) unlimited shares, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on the resolution to be taken below.

Fifth resolution:

As a consequence of the foregoing statements and resolutions and the Contributions having been fully carried out, it is unanimously resolved to amend the first paragraph of article 8 of the Company's articles of association so as to read as follows:

" **Art. 8.** The issued share capital is fixed at USD 671,518,088 (six hundred seventy-one million five hundred eighteen thousand eighty-eight United States Dollars) represented by (a) 637,954,106 (six hundred thirty-seven million nine hundred fifty-four thousand one hundred six) issued ordinary shares with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each, divided into (i) 631,238,927 (six hundred thirty-one million two hundred thirty-eight thousand nine hundred twenty-seven) limited shares for Abbott Holding (Gibraltar) Limited (the "Limited Shares"), the limited shareholder ("commanditaire"), (ii) 6,715,179 (six million seven hundred fifteen thousand one hundred seventy-nine) unlimited shares for Abbott Holding Subsidiary (Gibraltar) Limited, the unlimited shareholder ("commandité") (the "Unlimited Shares", and together with the Limited Shares, the "Ordinary Shares") and (b) 33,563,982 (thirty-three million five hundred sixty-three thousand nine hundred eighty-two) Non-Voting Shares (as such term is defined below)."

No other amendment is to be made to this article.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with the present deed, have been estimated at about three thousand six hundred euro (€ 3,600.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof, the present notary deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, it signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le vingt-neuvième jour du mois de mars.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire public résidant à Esch-sur-Alzette, Grand Duché de Luxembourg, soussigné.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des associés de Abbott Holding Subsidiary (Gibraltar) Limited Luxembourg S.C.S., une société en commandite simple, régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social sis au 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 145.810, constituée par acte sous seing privé en date du 24 mars 2009, publié au "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations" (le «Mémorial C») numéro 947 du 6 mai 2009, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par un acte notarié reçu par le notaire soussigné le 18 février 2011, non encore publié au Mémorial C (la «Société»).

L'assemblée est présidée par Madame Sofia Afonso-Da Chao Conde, employée privée, avec adresse professionnelle au 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand Duché de Luxembourg.

Le président nommé comme secrétaire Mademoiselle Sophie Henryon, employée privée, avec adresse professionnelle au 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg et l'assemblée élit comme scrutateur Mademoiselle Claudia ROUCKERT, employée privée, avec adresse professionnelle au 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

Le président requiert le notaire d'acter ce que:

I.- Les associés présents ou représentés et le nombre de parts sociales détenues par eux sont indiqués sur la liste de présence. Cette liste de présence et les procurations signées par les parties comparantes resteront annexées au présent acte.

II.- Il émane de la liste de présence, que les 586.618.088 (cinq cent quatre-vingt-six millions six cent dix-huit mille quatre-vingt-huit) parts sociales de la Société ayant une valeur nominale de 1 USD (un Dollar américain) chacune, représentant la totalité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut valablement se prononcer sur tous les points de l'ordre du jour sur lesquels les associés reconnaissent expressément avoir été dûment et préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Renonciation au droit de convocation;

2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de 84.900.000 USD (quatre-vingt-quatre millions neuf cent mille Dollars américains) afin de le porter de son montant actuel de 586.618.088 USD (cinq cent quatre-vingt-six millions six cent dix-huit mille quatre-vingt-huit Dollars américains) à 671.518.088 USD (six cent soixante et onze millions cinq cent dix-huit mille quatre-vingt-huit Dollars américains) par l'émission de (i) 79.806.000 (soixante-dix-neuf millions huit cent six mille) nouvelles parts sociales de commanditaire d'une valeur nominale de 1 USD (un Dollar américain) chacune, (ii) 4.245.000 (quatre millions deux cent quarante-cinq mille) nouvelles parts sociales privilégiées de commanditaire sans droit de vote d'une valeur nominale de 1 USD (un Dollar américain) chacune, et (iii) 849.000 (huit cent quarante-neuf mille) nouvelles parts sociales de commandité d'une valeur nominale de 1 USD (un Dollar américain) chacune, moyennant le paiement d'une prime d'émission d'un montant total de 764.100.000 USD (sept cent soixante-quatre millions cent mille Dollars américains);

3.- Souscription et paiement par les associés de toutes les (i) les nouvelles parts sociales de commanditaire, (ii) les nouvelles parts sociales privilégiées de commanditaire sans droit de vote et (iii) les nouvelles parts sociales de commandité par voie d'apport en nature;

4.- Nouvelle composition de l'actionnariat de la Société;

5.- Modification du premier paragraphe de l'article 8 des statuts de la Société afin de refléter cette action; et

6.- Divers.

Suite à l'approbation de ce qui précède par les associés de la Société, les résolutions suivantes ont été adoptées:

Première résolution:

Il est unanimement décidé que les associés de la Société renoncent à leur droit de recevoir la convocation préalable afférente à la présente assemblée, reconnaissent avoir été suffisamment informés de l'ordre du jour, considèrent avoir été valablement convoqués et en conséquence acceptent de délibérer et voter sur tous les points figurant à l'ordre du jour. Il est en outre décidé unanimement que toute la documentation pertinente a été mise à la disposition des associés de la Société dans un délai suffisant afin de leur permettre un examen attentif de chaque document.

Seconde résolution:

Il est unanimement décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de 84.900.000 USD (quatre-vingt-quatre millions neuf cent mille Dollars américains), afin de le porter de son montant actuel de 586.618.088 USD (cinq cent quatre-vingt-six millions six cent dix-huit mille quatre-vingt-huit Dollars américains) à un montant de 671.518.088 USD (six cent soixante et onze millions cinq cent dix-huit mille quatre-vingt-huit Dollars américains) par l'émission de (i) 79.806.000 (soixante-dix-neuf millions huit cent six mille) nouvelles parts sociales de commanditaire d'une valeur nominale de 1 USD (un Dollar américain) chacune (les «Nouvelles Parts de Commanditaire»), moyennant le paiement d'une prime d'émission globale d'un montant de 718.254.000 USD (sept cent dix-huit millions deux cent cinquante-quatre mille Dollars américains) (la «Première Prime d'Emission»), (ii) 4.245.000 (quatre millions deux cent quarante-cinq mille) nouvelles parts sociales privilégiées de commanditaire sans droit de vote d'une valeur nominale de 1 USD (un Dollar américain) chacune (les «Nouvelles Parts Privilégiées de Commanditaire Sans Droit de Vote»), moyennant le paiement d'une prime d'émission globale d'un montant de 38.205.000 USD (trente-huit millions deux cent cinq mille Dollars américains) (la «Seconde Prime d'Emission»), et (iii) 849.000 (huit cent quarante-neuf mille) nouvelles parts sociales de commanditaire sans droit de vote d'une valeur nominale de 1 USD (un Dollar américain) chacune (les «Nouvelles Parts de Commandité», et ensemble avec les Nouvelles Parts de Commanditaire et les Nouvelles Parts Privilégiées de Commanditaire Sans Droit de Vote, les «Nouvelles Parts»), moyennant le paiement d'une prime d'émission globale d'un montant de 7.641.000 USD (sept millions six cent quarante-et-un mille Dollars américains) (la «Troisième Prime d'Emission»), et ensemble avec la Première Prime d'Emission et la Seconde Prime d'Emission, les «Primes d'Emission»), lesquelles ont été totalement payées par des apports en nature consistant en les Parts Apportées 1 et les Parts Apportées 2 (tels que ces termes seront définis ci-dessous) respectivement détenues par Abbott Holding Subsidiary (Gibraltar) Limited (l'«Apporteur 1») et Abbott Holding (Gibraltar) Limited (l'«Apporteur 2»), et ensemble avec l'Apporteur 1, les «Apporteurs»), deux sociétés consti-

tuées selon les lois de Gibraltar, ayant leur siège social à 10/8 International Commercial Centre, Casemates Square, Gibraltar.

Troisième résolution:

Il est décidé d'accepter la souscription et le paiement par les Apporteurs des Nouvelles Parts et des Primes d'Emission par voie des apports en nature tel que décrits ci-dessus.

Intervention - Souscription - Paiement

(a) Intervient ensuite l'Apporteur 1, ici représenté par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, prénommée, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, ci-annexée, qui déclare souscrire les Nouvelles Parts de Commanditaire et les Nouvelles Parts Privilégiées de Commanditaire Sans Droit de Vote.

L'émission des Nouvelles Parts de Commanditaire et des Nouvelles Parts Privilégiées de Commanditaire Sans Droit de Vote est également sujette au paiement de la Première Prime d'Emission et de la Seconde Prime d'Emission. Les Nouvelles Parts de Commanditaire et les Nouvelles Parts Privilégiées de Commanditaire Sans Droit de Vote, ainsi que la Première Prime d'Emission et la Seconde Prime d'Emission, ont été entièrement payées par l'Apporteur 1 par voie d'un apport en nature constitué des Parts Apportées 1.

(b) Intervient ensuite l'Apporteur 2, ici représenté par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, prénommée, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, ci-annexée, qui déclare souscrire les Nouvelles Parts de Commandité.

L'émission des Nouvelles Parts de Commandité est également sujette au paiement de la Troisième Prime d'Emission. Les Nouvelles Parts de Commandité, ainsi que la Troisième Prime d'Emission, ont été entièrement payées par l'Apporteur 2 par voie d'un apport en nature constitué des Parts Apportées 2.

Description de l'apport

Les apports réalisés par les Apporteurs (les «Apports»), en échange de l'émission des Nouvelles Parts et du paiement des Primes d'Emission, sont composés:

- 9.123 (neuf mille cent vingt-trois) parts sociales d'une valeur nominale de 1.000 CHF (mille Francs Swiss) chacune, émises par Abbott Finance Company SA, une société par actions organisée et régie selon les lois suisses, ayant son siège social au 18 Boulevard de Pérolles, 1700 Freiburg, Confédération suisse («Abbott Finance»), et représentant approximativement 99% (quatre-vingt-dix-neuf pourcent) du capital social entièrement souscrit de Abbott Finance (les «Parts Apportées 1»).

- 92 (quatre-vingt-douze) parts sociales d'une valeur nominale de 1.000 CHF (mille Francs suisses) chacune, émises par Abbott Finance et représentant approximativement 1% (un pourcent) du capital social entièrement souscrit de Abbott Finance (les «Parts Apportées 2»).

Evaluation

La valeur nette totale de l'Apport s'élève à 849.000.000 USD (huit cent quatre-neuf millions Dollars américains).

Une telle évaluation a été approuvée par les gérants de la Société suivant une déclaration sur la valeur de l'apport en date du 29 mars 2011, qui restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

Preuve de l'existence des Apports

Preuve de l'existence des Apports a été donnée à la Société.

Intervention des gérants

Interviennent ensuite:

- a) M. AJ Shultz, gérant de la Société, résidant au 1115, Acorn Trail, Lake Forest, IL 60045, Etats-Unis d'Amérique; et
- b) Mme Kimberly Deloian, gérant de la Société, résidant au 18340 South Christine Court, Mokena, IL 600448, Etats-Unis d'Amérique;

tous ici représentés par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, prénommée, en vertu des dispositions de la déclaration de valeur d'apport établie le 29 mars 2011.

Reconnaissant avoir été préalablement informés de l'étendue de leur responsabilité, légalement tenus en tant que gérants de la Société en raison des Apports, acceptent expressément la description de ces Apports, avec leur évaluation, et confirment la validité de la souscription et du paiement.

Quatrième résolution:

En conséquence des déclarations et résolutions précédentes la participation au capital social de la Société est désormais composée:

- Abbott Holding (Gibraltar) Limited: (i) 631.238.927 (six cent trente et un millions deux cent trente-huit mille neuf cent vingt-sept) parts sociales de commanditaire et (ii) 33.563.982 (trente-trois millions cinq cent soixante-trois mille neuf cent quatre-vingt-deux) parts sociales privilégiées de commanditaire sans droit de vote; et

- Abbott Holding Subsidiary (Gibraltar) Limited: (iii) 6.715.179 (six millions sept cent quinze mille cent soixante-dix-neuf) parts sociales de commandité.

Le notaire établit que (i) les 631.238.927 (six cent trente et un millions deux cent trente-huit mille neuf cent vingt-sept) parts sociales de commandité, (ii) les 33.563.982 (trente-trois millions cinq cent soixante-trois mille neuf cent quatre-vingt-deux) parts sociales privilégiées de commanditaire sans droit de vote et (iii) les 6.715.179 (six millions sept cent quinze mille cent soixante-dix-neuf) parts sociales de commandité, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que la présente assemblée peut valablement décider de la résolution à prendre ci-dessous.

Cinquième résolution:

En conséquence des déclarations et résolutions qui précèdent et l'Apport décrit ci-dessus étant totalement réalisé, il est décidé de modifier le premier paragraphe de l'article 8 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 8.** Le capital social est fixé à 671.518.088 USD (six cent soixante et onze millions cinq cent dix-huit mille quatre-vingt-huit Dollars américains) représenté par (a) 637.954.106 (six cent trente-sept millions neuf cent cinquante-quatre mille cent six) parts sociales ordinaires émises d'une valeur nominale de 1 USD (un Dollar américain) chacune, elles-mêmes divisées en (i) 631.238.927 (six cent trente et un millions deux cent trente-huit mille neuf cent vingt-sept) parts sociales de commanditaire pour Abbott Holding (Gibraltar) Limited, (les «Parts de Commanditaire»), le commanditaire, (ii) 6.715.179 (six millions sept cent quinze mille cent soixante-dix-neuf) parts sociales de commandité pour Abbott Holding Subsidiary (Gibraltar) Limited, le commandité (les «Parts de Commandité», et ensemble avec les Parts de Commanditaire, les «Parts Ordinaires») et (b) 33.563.982 (trente-trois millions cinq cent soixante-trois mille neuf cent quatre-vingt-deux) Parts Privilégiées de Commanditaire Sans Droit de Vote (telles que définies ci-dessous).»

Aucune autre modification n'a été faite à cet article.

Estimation des coûts

Les coûts, frais, taxes et charges, sous quelque forme que ce soit, devant être supportés par la Société ou devant être payés par elle en rapport avec le présent acte, ont été estimés à trois mille six cents euros (€ 3.600,-).

Aucun autre point n'ayant à être traité devant l'assemblée, celle-ci a été ajournée.

A la suite de laquelle le présent acte notarié a été rédigé à Esch-sur-Alzette, au jour fixé au début de ce document.

Lecture ayant été faite de ce document à la personne présente, elle a signé avec nous, notaire, l'original du présent acte.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare que sur demande de la personne présente à l'assemblée, le présent acte est établi en anglais suivi d'une traduction en français. Sur demande des mêmes personnes présentes, en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Signé: Conde, Henryon, Rouckert, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 08 avril 2011. Relation: EAC/2011/4812. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2011058127/321.

(110065736) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2011.

Scoubidoux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4831 Rodange, 73, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 157.530.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011063041/10.

(110070839) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2011.

Scholtes Carrelages S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6680 Merttert, 53, rue Haute.

R.C.S. Luxembourg B 46.955.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LUDWIG CONSULT S.A.R.L.
EXPERT COMPTABLE - FIDUCIAIRE
L-6783 GREVENMACHER - 31, OP DER HECKMILL

Signature

Référence de publication: 2011063040/13.

(110070929) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2011.

Sedna Europe, Société Anonyme.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 99.779.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011063042/10.

(110070514) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2011.

Sedna Europe, Société Anonyme.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 99.779.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011063043/10.

(110070515) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2011.

SHU S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts.

R.C.S. Luxembourg B 109.634.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011063047/9.

(110071025) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2011.

Deltalux GP, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 257, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 107.348.

Les comptes annuels au 31 août 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Centrale du Luxembourg SA

L-2530 LUXEMBOURG

4, RUE HENRI SCHNADT

Signature

Référence de publication: 2011060508/13.

(110067651) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2011.

SHU S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts.

R.C.S. Luxembourg B 109.634.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011063048/9.

(110071026) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2011.

Tishman Speyer French Core IV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 988.675,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 134.948.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2010 de la Société, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 6 mai 2011.

Pour extrait conforme

ATOZ

Aerogolf Center - Bloc B

1, Heienhaff

L-1736 Senningerberg

Signature

Référence de publication: 2011063076/18.

(110070162) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2011.

Tishman Speyer French Core V S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 988.675,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 134.949.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2010 de la Société, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 6 mai 2011.

Pour extrait conforme

ATOZ

Aerogolf Center - Bloc B

1, Heienhaff

L-1736 Senningerberg

Signature

Référence de publication: 2011063077/18.

(110070161) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2011.

Camper & Nicholsons International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 38.428.

Extrait des résolutions circulaires du conseil d'administration du 19 avril 2011

En date du 19 avril 2011, le conseil d'administration de la Société a pris les résolutions suivantes:

- de nommer Monsieur Eric DE SAINTDO, né le 17 juin 1964 à Paris, France et demeurant au 105, avenue des Frères Roustan, F-06200 Golfe Juan, France en tant que président du conseil d'administration et délégué à la gestion journalière de la Société, avec effet immédiat, et ce pour une durée déterminée jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes annuels de la Société pour l'année sociale se terminant au 30 septembre 2013;

- Monsieur Eric DE SAINTDO a le pouvoir d'engager la Société sous sa seule signature.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 avril 2011.

CAMPER & NICHOLSONS INTERNATIONAL S.A.

Signature

Référence de publication: 2011060717/18.

(110067774) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2011.